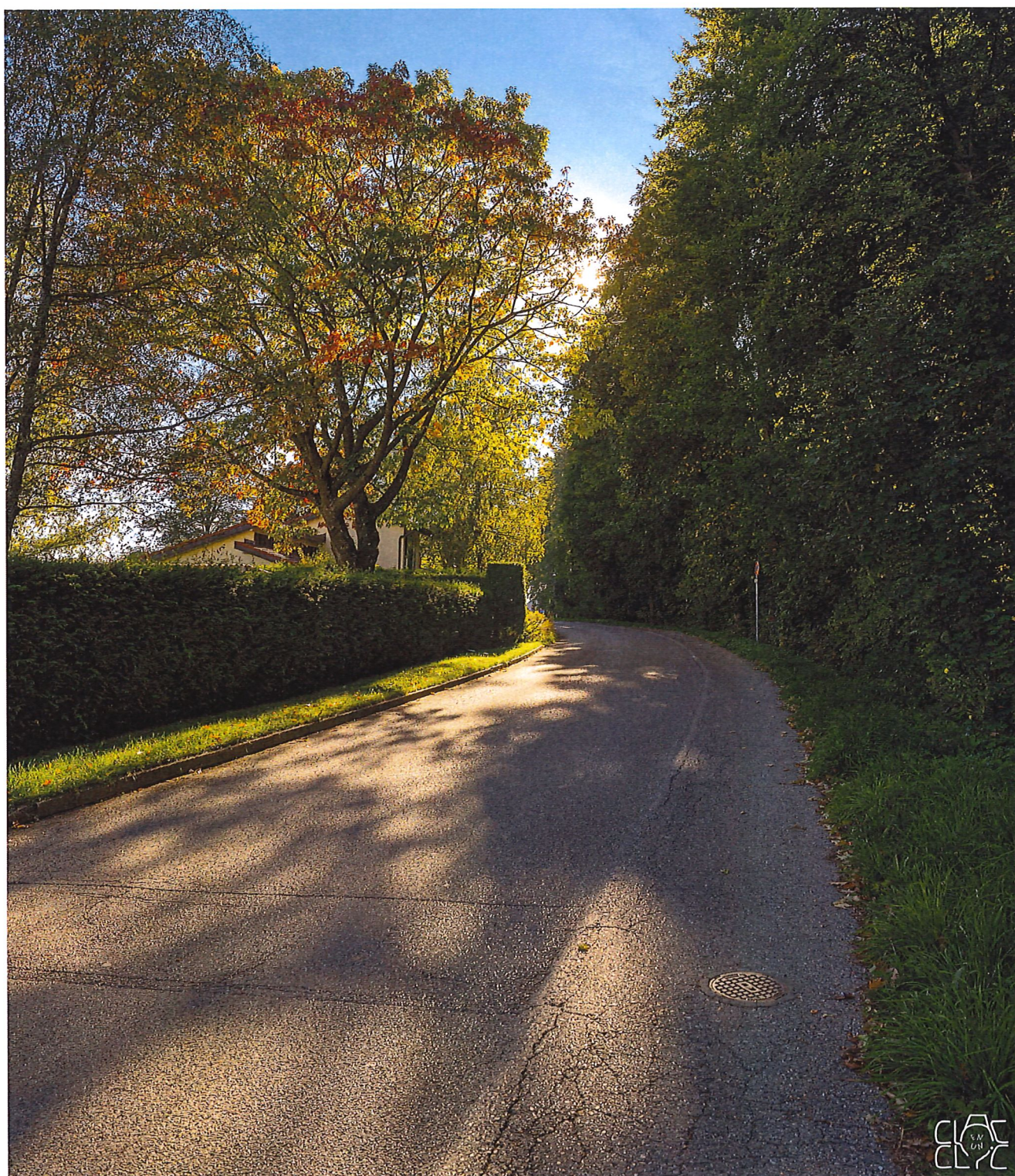




www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



Aménagement du territoire et constructions

En tant que responsable du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions auxquelles le Conseil communal, mais aussi les citoyennes et citoyens, devront répondre d'ici 2029. Pourquoi 2029 ?

Le Conseil communal souhaite lancer la révision du PAL l'année prochaine avec la perspective de le déposer au canton fin 2028. Le PAL actuel a été validé par le canton en décembre 2019.

Les principales questions qui se posent : quel développement voulons-nous pour notre commune ? Qu'est-ce qu'un développement harmonieux ? Est-ce une augmentation de la population de 1.5% ou 2.5% par année ? Les réponses seront données au fur et à mesure de l'avancement du PAL.

Je peux néanmoins esquisser quelques réponses. Les permis de construire déjà délivrés représentent environ 145 habitants de plus d'ici 3 ans. Nous avons, selon le PAL en vigueur, environ 23'000 m² déjà en zone à bâtir non construits, sans compter le nouveau quartier de la Grande Fin. Ce sont de petites parcelles disséminées dans les trois villages. Cela représente environ 90 habitants de plus à l'horizon 2031. Le projet de la Grande Fin tel que présenté par le promoteur formul'habitat, prévoit 36 villas pour un total de 44 appartements, soit environ 140 habitants à l'horizon 2030. La commune approchera en 2030 les 2'490 habitants. Ceci représente une croissance de la population d'environ 1.7% par année. Cela ne semble pas excessif par rapport aux autres communes environnantes. La population de notre commune est passée de 1'752 résidents en 2011 à 2'110 en 2021 soit une augmentation de 1.9% par année. Le rythme est légèrement plus bas pour les dix prochaines années. Vous comprendrez bien que jusqu'en 2032, le train ne peut plus être arrêté.

J'aimerais par là même informer les propriétaires des 23'000 m² qui sont déjà en zone à bâtir que selon la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATeC) du 02.12.2008 (version entrée en vigueur le 01.01.2019), ces parcelles doivent être bâties d'ici 2032. Voici un extrait de l'article 46a.

Art. 46a Obligation de construire - Principes

1 Les terrains affectés à la zone à bâtir doivent être construits et utilisés conformément à leur affectation dans les douze ans suivant la date d'entrée en force de la décision d'approbation. Cette exigence vaut également pour les terrains non construits dont l'affectation à la zone à bâtir est reconduite dans le cadre d'une révision générale du plan d'aménagement local.

2 Si les terrains ne sont pas construits ni utilisés conformément à leur affectation dans le délai fixé à l'alinéa 1, l'autorité compétente dispose d'un droit d'emption légal à la valeur vénale sur tout ou partie de la surface concernée.

Le Conseil communal doit donc bien analyser la révision du PAL au vu du développement de la commune déjà sur les rails jusqu'en 2032. Le plan directeur cantonal et le plan directeur régional de la Sarine accordent à la commune la possibilité de développer encore environ 110'000 m² de zones à bâtir. Je pense que c'est là le plus grand enjeu du développement de notre commune. Ces terrains sont des zones agricoles exploitées par nos agriculteurs qui en sont majoritairement propriétaires. Voulons-nous réduire l'outil de travail de nos agriculteurs et mettre en péril la rentabilité de leur exploitation ? Voulons-nous devenir une commune de plus de 3'000 habitants à l'horizon 2050 ? Les réflexions devront être faites de façon approfondie et sans préjugés. Les réponses devront venir des agriculteurs qui seront intégrés au processus du PAL. Les citoyennes et citoyens devront et pourront aussi prendre position sur le PAL mis en consultation.

En espérant vous avoir donné matière à réfléchir, je vous remercie d'avance pour notre future collaboration dans l'élaboration de notre nouveau PAL 2029.

Yvan Jordan, conseiller communal



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30
à la salle paroissiale d'Onnens

ORDRE DU JOUR

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2022
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 89.0% à 87.0% pour les années 2023 et 2024
4. Budgets 2023
 - 4.1. Présentation du budget du compte de résultats
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 4.2. Bâtiment administratif : changement de l'éclairage
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Ecole Caméléon : changement de l'éclairage
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Terrain de football de Lentigny : changement de l'éclairage
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.5. Adduction d'eau potable : conduite quartier de la Briqueterie à Lentigny
 - 4.5.1. Rapport de la commission financière
 - 4.5.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.6. Adduction d'eau potable : conduite Lentigny - Corserey
 - 4.6.1. Rapport de la commission financière
 - 4.6.2. Vote du crédit y relatif

- 4.7. Adduction d'eau potable : conduite En Chenaux et borne hydrante Lovens
 - 4.7.1. Rapport de la commission financière
 - 4.7.2. Vote du crédit y relatif
- 4.8. Budgets du compte de résultats et du compte des investissements
 - 4.8.1. Rapport de la commission financière
 - 4.8.2. Vote final des budgets des comptes de résultats et d'investissements
5. Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux : approbation (disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
6. Règlement communal des cimetières de Lentigny et d'Onnens : approbation (disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
7. Election de l'organe de contrôle
8. Divers

Le Conseil communal

3. Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 89% à 87% pour les années 2023 et 2024

En date du 7 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté à une très forte majorité (74 oui, 1 non et 2 abstentions) la baisse du coefficient d'imposition de 89% à 87% sur les personnes physiques et morales pour une période de 2 années. L'idée alors était de voir l'évolution de la situation sanitaire et de son impact global sur les finances communales et en particulier sur les revenus fiscaux. Nous arrivons au terme de cette période et si aucune décision n'est prise ce coefficient remontera à 89% dès le 1^{er} janvier 2023.

Selon les comptes présentés en mai dernier l'année 2021 peut être qualifiée d'exceptionnelle. Nous avons pu vous proposer d'abaisser encore le coefficient à 83% et comptabiliser tout de même un bénéfice de presque de CHF 900'000. Pour l'année 2022, nous n'avons pas encore de résultat. Nous en saurons plus au printemps prochain mais selon les chiffres provisoires les comptes devraient être positifs.

Malgré de fortes augmentations du prix des matériaux et des énergies ainsi que de la plupart des charges liées, nous avons réussi à vous présenter un budget pour 2023 en maintenant un déficit acceptable pour nos finances communales.

Au vu des très bons résultats financiers (bénéfices réalisés lors de la période 2015-2021, haut

degré d'autofinancement ainsi qu'un faible taux d'endettement net) la commission financière a émis le souhait lors de l'assemblée du 16 mai dernier de pérenniser cette baisse à 87% voire même de la proposer à 85%.

Mais des incertitudes liées à la guerre en Ukraine et à une potentielle « crise énergétique » doivent nous pousser à rester prudents. Pour cela il semble opportun au conseil communal de ne pas encore se fixer cette année. Nous vous proposons de prolonger de 2 années supplémentaires la baisse acceptée en 2020.

Cette baisse pour le budget 2023 correspond à un montant de CHF 129'236.21.

Avec un bénéfice cumulé de plus de 5.6 mio sur les 7 derniers exercices, nous pouvons nous permettre de poursuivre cette « pause fiscale » et peut-être même la fixer définitivement en automne 2024 si la situation évolue favorablement.

Fort des éléments précités le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la modification du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques et morales de 89 % à 87 % pour les années 2023 et 2024

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	957'556.46	77'120.00	981'169.00	108'485.00
01	Législatif et exécutif	160'750.00	500.00	154'545.00	500.00
011	Législatif	65'550.00	500.00	66'645.00	500.00
0110	Législatif	65'550.00	500.00	66'645.00	500.00
012	Exécutif	95'200.00		87'900.00	
0120	Exécutif	95'200.00		87'900.00	
02	Services généraux	796'806.46	76'620.00	826'624.00	107'985.00
021	Administration des finances et des contributions	139'040.00	11'000.00	147'620.00	11'000.00
0210	Administration des finances et des contributions	139'040.00	11'000.00	147'620.00	11'000.00
022	Services généraux, Administration	522'640.78	8'900.00	548'329.00	27'700.00
0220	Services généraux, Administration	522'640.78	8'900.00	548'329.00	27'700.00
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	135'125.68	56'720.00	130'675.00	69'285.00
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	135'125.68	56'720.00	130'675.00	69'285.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	279'834.70	147'500.00	183'889.75	66'522.00
14	Questions juridiques	80'725.00		73'952.00	
140	Questions juridiques	80'725.00		73'952.00	
1400	Questions juridiques (en général)	80'725.00		73'952.00	
15	Service du feu	108'463.00	62'500.00	96'848.75	61'522.00
150	Service du feu	108'463.00	62'500.00	96'848.75	61'522.00
1500	Service du feu	108'463.00	62'500.00	96'848.75	61'522.00
16	Défense	90'646.70	85'000.00	13'089.00	5'000.00
161	Défense militaire	415.50		290.00	
1610	Défense militaire	415.50		290.00	
162	Défense civile	90'231.20	85'000.00	12'799.00	5'000.00
1620	Défense civile	90'231.20	85'000.00	12'799.00	5'000.00
2	Formation	3'140'895.81	163'714.15	3'053'633.75	150'548.00
21	Scolarité obligatoire	2'829'360.36	163'714.15	2'743'692.90	150'548.00
211	Ecole primaire I (1H-2H)	178'563.70		175'349.35	1'000.00
2110	Ecole infantine	178'563.70		175'349.35	1'000.00
212	Ecole primaire II (3H-8H)	955'351.25	32'916.00	865'506.55	23'350.00
2120	Ecole primaire	955'351.25	32'916.00	865'506.55	23'350.00
213	Ecole du cycle d'orientation	849'472.00		882'985.00	
2130	Ecole du cycle d'orientation	849'472.00		882'985.00	
214	Ecoles de musique	55'933.90		65'134.00	
2140	Ecoles de musique, conservatoire	55'933.90		65'134.00	

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
217	Bâtiments scolaires	390'301.51	10'698.15	390'772.00	10'698.00
2170	Bâtiments scolaires	390'301.51	10'698.15	390'772.00	10'698.00
218	Accueil de jour	175'955.00	119'500.00	165'775.00	115'500.00
2180	Structure d'accueil extrascolaire	175'955.00	119'500.00	165'775.00	115'500.00
219	Scolarité obligatoire, administration scolaire	223'783.00	600.00	198'171.00	
2190	Direction et administration des écoles	22'835.00		24'565.00	
2192	Bibliothèque scolaire	11'074.00		14'425.00	
2193	Manifestations scolaires	2'400.00		1'900.00	
2195	Transports scolaires	187'474.00	600.00	157'281.00	
22	Ecoles spécialisées	291'035.45		289'440.85	
220	Ecoles spécialisées	291'035.45		289'440.85	
2200	Ecoles spécialisées	291'035.45		289'440.85	
23	Formation professionnelle initiale	20'500.00		20'500.00	
230	Formation professionnelle initiale	20'500.00		20'500.00	
2300	Formation professionnelle initiale	20'500.00		20'500.00	
3	Culture, sport et loisirs	530'307.90	35'556.38	468'645.30	25'556.00
32	Culture, autres	57'445.00		49'840.00	
321	Bibliothèques et littérature	29'540.00		29'120.00	
3210	Bibliothèque publique	29'540.00		29'120.00	
322	Musique, chant et théâtre	6'000.00		6'000.00	
3221	Musique, chant et théâtre	6'000.00		6'000.00	
329	Culture, dons, subventions	21'905.00		14'720.00	
3290	Culture, dons, subventions	21'905.00		12'720.00	
3292	Jardins et sentiers didactiques			2'000.00	
34	Sport et loisirs	472'862.90	35'556.38	418'805.30	25'556.00
341	Sport	374'222.09	25'556.38	292'766.80	25'556.00
3410	Sport	374'222.09	25'556.38	292'766.80	25'556.00
342	Loisirs	98'640.81	10'000.00	126'038.50	
3420	Loisirs	98'640.81	10'000.00	126'038.50	
4	Santé	866'321.70	8'000.00	832'292.70	10'000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	565'240.70		572'243.20	
411	Hôpitaux	8'000.00		7'672.70	
4110	Hôpitaux	8'000.00		7'672.70	

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées				
4120	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	577'240.70		564'570.50	
42	Soins ambulatoires	262'387.00		237'373.00	
421	Soins ambulatoires	234'688.00		211'687.00	
4210	Soins ambulatoires	234'688.00		211'687.00	
422	Services de sauvetage	27'699.00		25'686.00	
4220	Services de sauvetage	27'699.00		25'686.00	
43	Prévention	15'000.00	8'000.00	19'000.00	10'000.00
433	Service médical des écoles	15'000.00	8'000.00	19'000.00	10'000.00
4330	Service médical des écoles	15'000.00	8'000.00	19'000.00	10'000.00
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	3'694.00		3'676.50	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	3'694.00		3'676.50	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	3'694.00		3'676.50	
5	PREVOYANCE SOCIALE	1'304'633.67	62'940.35	1'320'105.75	70'013.00
52	Invalidité	584'727.05		575'889.00	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	584'727.05		575'889.00	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	584'727.05		575'889.00	
53	Vieillesse et survivants		1'877.00		1'856.00
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS		1'877.00		1'856.00
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS		1'877.00		1'856.00
54	Famille et jeunesse	314'855.07	58'063.35	315'392.00	68'157.00
541	Allocations familiales	14'193.15		15'824.50	
5410	Allocations familiales	14'193.15		15'824.50	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15'998.60		17'902.50	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15'998.60		17'902.50	
544	Protection de la jeunesse	5'700.00	2'000.00	2'000.00	
5440	Protection de la jeunesse (en général)	5'700.00	2'000.00	2'000.00	
545	Prestations aux familles	278'963.32	56'063.35	279'665.00	68'157.00
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	138'505.00		143'020.00	
5453	Ecole maternelle	140'458.32	56'063.35	136'645.00	68'157.00
55	Chômage	35'870.00		35'360.00	
559	Chômage, non mentionné ailleurs	35'870.00		35'360.00	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	35'870.00		35'360.00	

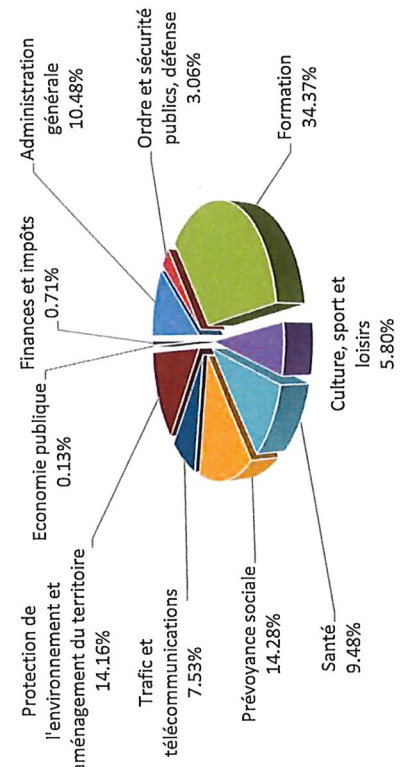
Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
57	Aide sociale et domaine de l'asile	369'181.55	3'000.00	393'464.75	
572	Aide matérielle	80'356.20		121'389.20	
5720	Aide matérielle légale	80'356.20		115'389.20	
5721	Aide matérielle à bien plaisir			6'000.00	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	288'825.35	3'000.00	272'075.55	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	288'825.35	3'000.00	272'075.55	
6	Trafic et télécommunications	688'226.39	29'161.51	803'413.00	191'124.00
61	Circulation routière	545'375.39	7'161.51	665'874.00	169'124.00
615	Routes communales	545'375.39	7'161.51	665'874.00	169'124.00
6150	Routes communales	545'375.39	7'161.51	665'874.00	169'124.00
62	Transports publics	142'851.00	22'000.00	137'539.00	22'000.00
621	Infrastructure de transports publics	15'154.00		14'950.00	
6210	Infrastructure de transports publics	15'154.00		14'950.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	99'697.00		94'589.00	
6220	Trafic régional et d'agglomération	99'697.00		94'589.00	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	22'000.00	28'000.00	22'000.00
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	22'000.00	28'000.00	22'000.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'294'067.84	1'153'091.60	1'309'690.50	1'176'458.50
71	Approvisionnement en eau	513'178.77	513'178.77	550'178.00	550'178.00
710	Approvisionnement en eau	513'178.77	513'178.77	550'178.00	550'178.00
7101	Approvisionnement en eau communal	513'178.77	513'178.77	550'178.00	550'178.00
72	Traitement des eaux usées	406'315.11	406'315.11	404'884.00	404'884.00
720	Traitement des eaux usées	406'315.11	406'315.11	404'884.00	404'884.00
7201	Traitement des eaux usées (communal)	406'315.11	406'315.11	404'884.00	404'884.00
73	Gestion des déchets	203'436.52	203'436.52	195'086.50	195'086.50
730	Gestion des déchets	203'436.52	203'436.52	195'086.50	195'086.50
7301	Gestion des déchets (communale)	203'436.52	203'436.52	195'086.50	195'086.50
74	Aménagements	8'211.00		4'110.00	
741	Corrections de cours d'eau	8'211.00		4'110.00	
7410	Corrections de cours d'eau	8'211.00		4'110.00	
75	Protection des espèces et du paysage	8'000.00			
750	Protection des espèces et du paysage	8'000.00			
7500	Protection des espèces et du paysage	8'000.00			

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
77	Protection de l'environnement, autres				
771	Cimetières, crématoires	41'699.54	5'161.20	41'957.00	5'161.00
7710	Cimetières, crématoires	41'699.54	5'161.20	41'957.00	5'161.00
79	Aménagement du territoire	113'226.90	25'000.00	113'475.00	21'149.00
790	Aménagement du territoire	113'226.90	25'000.00	113'475.00	21'149.00
7900	Aménagement du territoire	113'226.90	25'000.00	113'475.00	21'149.00
8	Economie publique	12'004.50		12'525.00	
81	Agriculture	1'292.50		320.00	
811	Administration, exécution et contrôle	1'292.50		320.00	
8110	Administration, exécution et contrôle	1'292.50		320.00	
82	Sylviculture	10'712.00		12'205.00	
820	Sylviculture	10'712.00		12'205.00	
8200	Sylviculture	10'712.00		12'205.00	
9	Finances et impôts	64'840.00	7'057'661.00	64'667.00	6'948'463.00
91	Impôts	40'284.00	6'214'799.00	40'270.00	6'089'771.00
910	Impôts	40'284.00	6'214'799.00	40'270.00	6'089'771.00
9100	Impôts communaux ordinaires	40'000.00	5'633'799.00	40'000.00	5'619'071.00
9101	Impôts communaux spéciaux	284.00	581'000.00	270.00	470'700.00
93	Péréquation financière intercommunale		478'963.00		501'181.00
930	Péréquation financière intercommunale		478'963.00		501'181.00
9300	Péréquation financière intercommunale		478'963.00		501'181.00
95	Parts aux recettes, autres	3'556.00	142'270.00	3'397.00	135'882.00
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'556.00	142'270.00	3'397.00	135'882.00
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'556.00	142'270.00	3'397.00	135'882.00
96	Administration de la fortune et des dettes	21'000.00	25'000.00	21'000.00	25'000.00
961	Intérêts	21'000.00	25'000.00	21'000.00	25'000.00
9610	Intérêts	21'000.00	25'000.00	21'000.00	25'000.00
99	Postes non ventilables		196'629.00		196'629.00
990	Postes non ventilables		196'629.00		196'629.00
9900	Postes non ventilables		196'629.00		196'629.00
	TOTALISATION	9'138'688.97	8'734'744.99	9'030'031.75	8'747'169.50
	Résultat		403'943.98		282'862.25

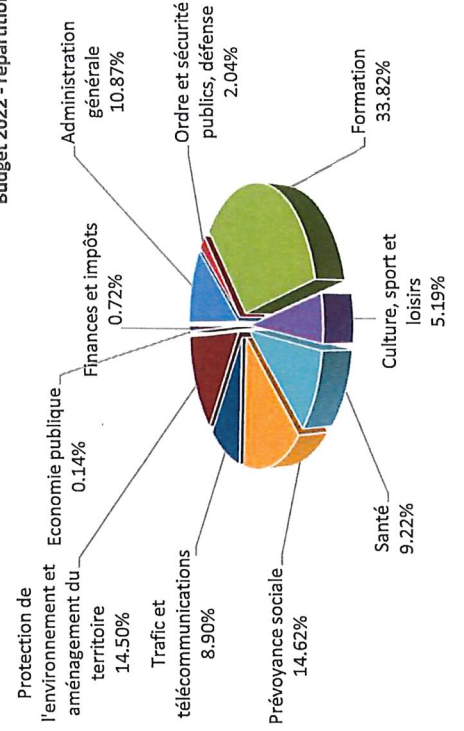
Récapitulatif du budget du compte de résultats 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale		957'556.46	77'120.00	981'169.00
1	Ordre et sécurité publics, défense		279'834.70	147'500.00	183'889.75
2	Formation		3'140'895.81	163'714.15	3'053'633.75
3	Culture, sport et loisirs		530'307.90	35'556.38	468'645.30
4	Santé		866'321.70	8'000.00	832'292.70
5	Prévoyance sociale		1'304'633.67	62'940.35	1'320'105.75
6	Trafic et télécommunications		688'226.39	29'161.51	803'413.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire		1'294'067.84	1'153'091.60	1'309'690.50
8	Economie publique		12'004.50		12'525.00
9	Finances et impôts		64'840.00	7'057'661.00	64'667.00
	TOTALISATION		9'138'688.97	8'734'744.99	9'030'031.75
	Résultat			403'943.98	282'862.25

Budget 2023 - répartition des charges



Budget 2022 - répartition des charges



Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	332'000.00		4'836'000.00	
02	Services généraux	332'000.00		4'836'000.00	
022	Services généraux, Administration			36'000.00	
0220	Services généraux, Administration			36'000.00	
0220.5200.00	Logiciels			36'000.00	
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	332'000.00		4'800'000.00	
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	332'000.00		4'800'000.00	
0290.5040.00	Bâtiments communaux : crédit cadre			4'500'000.00	
0290.5040.10	Bâtiment administratif : chauffage	290'000.00		300'000.00	
0290.50410.11	Bâtiment administratif : changement de luminaires	42'000.00			
2	Formation	150'000.00		403'000.00	
21	Scolarité obligatoire	150'000.00		403'000.00	
212	Ecole primaire II (3H-8H)			63'000.00	
2120	Ecole primaire			63'000.00	
2120.5060.00	Achat mobilier scolaire			63'000.00	
217	Bâtiments scolaires	150'000.00		340'000.00	
2170	Bâtiments scolaires	150'000.00		340'000.00	
2170.5040.00	Ecole de Lentigny	100'000.00		340'000.00	
2170.5040.10	Ecole caméléon : changement de luminaires	50'000.00			
3	Culture, sport et loisirs	146'800.00	40'500.00	74'500.00	
34	Sport et loisirs	146'800.00	40'500.00	74'500.00	
341	Sport	146'800.00	40'500.00	74'500.00	
3410	Sport	146'800.00	40'500.00	74'500.00	
3410.5010.00	Aménagemetns extérieurs salle polyvalente	11'800.00		74'500.00	
3410.5030.00	Terrain de football Lentigny - changement éclairage	135'000.00			
3410.6360.00	Subvention entreprises à but non lucratif		40'500.00		
5	PREVOYANCE SOCIALE	995'650.00		995'650.00	
54	Famille et jeunesse	995'650.00		995'650.00	
545	Prestations aux familles	995'650.00		995'650.00	
5453	Ecole maternelle	995'650.00		995'650.00	
5453.5040.00	Ecole d'Onnens - rénovation et adaptation	995'650.00		995'650.00	
6	Trafic et télécommunications	1'656'000.00		2'809'855.00	
61	Circulation routière	1'656'000.00		2'809'855.00	
615	Routes communales	1'656'000.00		2'809'855.00	
6150	Routes communales	1'656'000.00		2'809'855.00	
6150.5010.13	LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude	9'000.00		85'000.00	
6150.5010.14	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	1'500'000.00		2'450'000.00	
6150.5010.15	LE Routes quartier En Bumin	81'000.00		123'855.00	
6150.5010.16	LE route de la Poste	66'000.00		66'000.00	
6150.5060.00	Achat véhicules et machines			85'000.00	

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'484'410.00		2'154'000.00	
71	Approvisionnement en eau	650'410.00		340'000.00	
710	Approvisionnement en eau	650'410.00		340'000.00	
7101	Approvisionnement en eau communal	650'410.00		340'000.00	
7101.5031.00	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO			250'000.00	
7101.5031.01	Adduction d'eau quartier de la Briqueterie LE	110'000.00			
7101.5031.02	Adduction d'eau conduite Lentigny - Corserey	95'000.00			
7101.5031.03	Adduction d'eau quartier en Chenaux Lovens	355'410.00			
7101.5031.50	Démolition des anciens réservoirs	90'000.00		90'000.00	
72	Traitement des eaux usées	834'000.00		1'814'000.00	
720	Traitement des eaux usées	834'000.00		1'814'000.00	
7201	Traitement des eaux usées (communal)	834'000.00		1'814'000.00	
7201.5032.01	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	780'000.00		1'760'000.00	
7201.5032.03	Evacuation des eaux route de la Poste LE	54'000.00		54'000.00	
	TOTALISATION	4'764'860.00	40'500.00	11'273'005.00	
	Résultat		4'724'360.00		11'273'005.00

4. Budgets 2023

Le budget du compte de résultats 2023, tel que proposé, présente un excédent de charges de CHF 403'943.98 pour un total de charges de CHF 9'138'688.97.

Le bénéfice de CHF 896'519.38 réalisé en 2021 et versé au capital permet d'estomper ce déficit sans une mise en péril des finances communales. Vous trouverez sur le site internet de la commune le détail de ce budget.

Ce budget est le 2^{ème} sous le nouveau modèle comptable MCH2 et permet une comparaison avec le budget de 2022. Par contre, le premier exercice avec ce nouveau modèle n'a pas encore été bouclé, la comparaison « budget - compte » est difficile.

Nous vous donnons ci-dessous les principales modifications.

En premier lieu, une modification importante pour ce budget 2023 est l'imputation directe des charges du personnel édilitaire. Dans les budgets précédents, ces salaires étaient imputés dans un 1^{er} temps au niveau des routes, et par la suite des imputations internes répartissaient ces charges selon des estimations. Ce système d'imputation interne avait l'inconvénient d'augmenter artificiellement les charges et les recettes du compte de résultats. Afin de pouvoir comparer le budget 2023 avec celui de 2022, ces imputations internes de CHF 179'000 ont été déduites des totaux de 2022.

Par rapport à ces chiffres corrigés de 2022, le total des charges pour le budget 2023 est en augmentation de CHF 287'657 (+ 3.25%). En plus des charges liées qui augmentent régulièrement, nous devons faire face pour ce budget à des hausses massives des matériaux et de l'énergie.



Nous vous donnons ci-après quelques explications complémentaires, classées par dicastère :

01 Législatif et exécutif

Une augmentation du prix du papier ainsi que l'impression de l'info communale sur du papier recyclé chargent le budget de CHF 6'000 supplémentaires. Des frais d'honoraires pour un montant de CHF 5'000 ont été budgétisés. Cela concerne des frais de conseils externes pour le conseil communal.

02 Services généraux

Diminution globale de près de CHF 30'000 due à l'abandon des imputations internes ainsi qu'à une surestimation des charges sociales dans le budget 2022. Les frais informatiques (hébergement de serveurs et maintenance informatique) ont fortement augmenté à cause de l'installation de nouveaux serveurs informatiques et du changement de classe pour les licences (plus de 2'000 habitants). Une imprimante supplémentaire sera mise en place afin de faciliter les impressions de la facturation. Augmentation prévue aussi des frais d'électricité et de combustible. Le nettoyage du bâtiment de l'administration communale a été confié à une entreprise externe (diminution du compte 0290.3010.05 *Traitement du personnel d'exploitation* et augmentation du compte 0290.3130.00 *Prestations de services de tiers*).

15 Service du feu

Augmentation liée à la future intégration des pompiers dans le Réseau Santé Sarine.

16 Défense

Augmentation due aux subsides versés pour la construction d'abris PC à usage public. Ces subsides sont financés au moyen de la réserve obligatoire PC.

21 Scolarité obligatoire

Augmentation des charges liées de participation aux dépenses cantonales pour les écoles primaires de CHF 40'580 (+ 5%). Une

formation pour l'utilisation des défibrillateurs est prévue pour les élèves.

Augmentation des heures pour l'utilisation de la piscine afin de répondre aux exigences du PER (Plan d'Etude Romand).

Pour ce budget, nous avons à nouveau prévu les camps verts et camp de ski, pour des montants comparables à ce qui était budgété avant la « pause COVID ».

Afin de répondre à la stratégie ECAB, divers travaux sont prévus dans les bâtiments notamment la pose de portes anti-feu pour un montant de CHF 24'000 dans l'école 1901. Augmentation prévue aussi des frais d'électricité et de combustible.

Pour les transports scolaires augmentation de CHF 16'323 due à un forfait de 400 km qui est attribué à chaque classe pour l'organisation de visites, activités,... Ce forfait n'est pas prévu dans l'offre de base TPF et n'avait pas été budgété l'an dernier.



La surveillance des arrêts de bus, jusqu'ici effectuée par le personnel communal sera confié à des tiers. Un montant de CHF 13'870 est prévu à cet effet.

32 Culture

Subvention exceptionnelle de CHF 10'000 prévue pour l'organisation du Giron des Musiques de la Sarine sur le thème La Brillaz de A à Z. Belle vitrine pour faire (re)découvrir notre commune au niveau du district et du canton et soutien pour une société forma-

trice pour nos jeunes musiciens.

34 Sport et loisirs

Un montant de CHF 27'000 est prévu afin de remplacer le système de clés actuelles par un système électronique qui en facilitera la gestion et l'utilisation. Un achat complémentaire de vaisselle pour la salle polyvalente est prévu pour un montant de CHF 5'540 ainsi qu'un nouveau système de sonorisation pour un montant de CHF 16'750. Augmentation prévue aussi des frais d'électricité et de combustible.

Le projet « La Brillaz bouge et se rencontre ! » va se poursuivre en 2023. Ce projet mené par l'association REPER entend offrir la possibilité aux jeunes de La Brillaz de 10 à 25 ans d'exercer une activité sportive et ludique en dehors des clubs sportifs pendant le week-end, avec en parallèle une présence régulière dans l'espace public. Une charge directe de CHF 7'000 est prévue (coût du projet CHF 17'000, subvention cantonale de CHF 10'000).

42 Soins ambulatoires

Augmentation de CHF 16'521 (+ 15,4%) pour notre participation à l'aide et les soins à domicile.

54 Famille et jeunesse

Suite aux travaux prévus dans le bâtiment de l'ancienne école d'Onnens, il n'y aura pas de location encaissée pour l'appartement en 2023.

57 Aide sociale et domaine de l'asile

Notre participation à IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) passera de CHF 31'261 à CHF 40'000 (+ CHF 9'290 = + 29.7 %). Cette augmentation se justifie par une imputation des salaires directement dans cette nouvelle entité. Baisse de la participation LASoc, aide matérielle de CHF 36'691.50. Ce budget a été adapté à la baisse car ces dernières années les montants facturés étaient très nettement inférieurs aux budgets annoncés.

61 Circulation routière

Augmentation de CHF 80'000 à CHF 115'000 pour l'entretien des routes. Notre réseau routier dense nécessite un entretien régulier et coûteux.

62 Transports publics

Augmentation de CHF 94'589 à CHF 99'697 (+5.4%) de notre participation aux dépenses pour le trafic régional. Diminution globale de plus de CHF 120'000 due à l'abandon des imputations internes.

71 Approvisionnement en eau

Une augmentation de CHF 43'095 à CHF 97'500 pour le maintien de la valeur et les réparations des collecteurs. Différents travaux sont prévus afin de maintenir notre réseau dans un bon état (station de pompage du Sécheron pour CHF 29'000, et puits de Lentigny pour CHF 22'000). Une baisse globale (charges et revenus) de près de CHF 40'000 due à la diminution de la vente d'eau à l'AESO.

Une alimentation en cas de crise a été prévue au budget dans le but d'équiper le puits Lentigny avec une génératrice afin de pouvoir fournir de l'eau à toute la commune (estimation à CHF 25'000).

75 Protection des espèces et du paysage

Un montant de CHF 8'000 a été attribué pour des projets de la commission de développement durable en faveur de la biodiversité.

91 Impôts

Selon les chiffres fournis par le service cantonal des contributions (base de calcul année 2020), les chiffres ont très peu progressé par rapport à la période précédente (base 2019). Cela est à priori dû aux effets de la pandémie.

La refonte du barème de l'impôt sur les prestations en capital et intérêt compensatoire votée par le grand conseil en octobre va selon les estimations diminuer d'environ 40% nos recettes de l'impôt sur les prestations en capital.

Concernant ces impôts « irréguliers » (prestations en capital, gains immobiliers et mutations), nous avons effectué une moyenne sur les 7 dernières années en enlevant les extrêmes. Cela nous permet de garder un budget réaliste sur ces impôts qui, pour l'année 2021, représentaient tout de même des recettes pour plus de CHF 700'000.

Pour 2023 nous avons budgétisé un montant de CHF 390'000 (Prest. Capital = CHF 95'000, GI = CHF 145'000 et impôts sur les mutations = CHF 150'000).

93 Péréquation financière intercommunale

Les montants totaux de la péréquation pour 2023 au niveau cantonal vont baisser globalement de 3,09 %. Fixés par rapport au total cantonal des impôts de la dernière période connue (2020), ils sont influencés par la baisse générale des revenus fiscaux de 2020 par rapport à 2019.

Pour notre commune cela signifie une baisse de CHF 22'218 (- 4.64 %). Ce montant devrait augmenter à nouveau à partir de 2024.

Au budget du compte des investissements 2023, six nouveaux objets vous seront soumis au vote lors de l'assemblée du 12 décembre 2022. Ils vous sont présentés dans les pages suivantes.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver les budgets des comptes de résultats et des investissements 2023.



4.2. Bâtiment administratif : changement de l'éclairage

L'énergie se trouve aujourd'hui au cœur de tous les débats politiques, économiques et sociaux. Nous devons changer notre manière de consommer de l'énergie et surtout utiliser les nouvelles technologies pour DIMINUER notre consommation.

Le bâtiment communal de Lentigny a été construit peu avant les années 2000 (1998-1999). Et depuis, peu ou pas de travaux ont été effectués sur ce bâtiment en ce qui concerne l'éclairage et l'utilisation des luminaires.

Il devient important aujourd'hui d'adapter les nouvelles technologies en matière d'éclairage en passant à la technologie LED, nettement moins énergivore que l'éclairage d'il y a 20 ans.

L'administration communale a demandé une évaluation des luminaires de tout le bâtiment communal afin de le mettre aux normes actuelles. Suite à cette analyse, il en ressort que les ampoules actuellement en place arrivent en fin de vie et surtout que si des ampoules doivent être changées, les modèles actuels n'existent plus car trop vieux.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale un **investissement de CHF 42'000.00** dans le but de changer tous les luminaires ainsi que l'éclairage en LED du bâtiment administratif afin de les transformer aux normes actuelles.

Ces luminaires fonctionnent plus de 12 heures par jour que ce soit autant à l'administration, à la salle du conseil, à l'édilité ainsi qu'à l'AES. Il est primordial de préserver la santé de toutes ces personnes qui cohabitent dans ce bâtiment.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement est de 3% soit CHF 1'260.- de charge annuelle supplémentaire dès 2024.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 42'000.00 pour le remplacement des luminaires et de l'éclairage en LED du bâtiment administratif.

4.3. Ecole Caméléon : changement de l'éclairage

L'énergie se trouve aujourd'hui au cœur de tous les débats politiques, économiques et sociaux. Nous devons changer notre manière de consommer de l'énergie et surtout utiliser les nouvelles technologies pour DIMINUER notre consommation.

L'éclairage de l'école Caméléon est d'ancienne génération. Les ampoules LED sont aujourd'hui les ampoules recommandées car elles consomment très peu d'électricité pour un excellent rendement lumineux. De plus, elles ont un impact moindre pour l'environnement.

Il est de la responsabilité de la commune de prendre soin des utilisateurs des bâtiments communaux et plus particulièrement des bâtiments scolaires. Il en va de la santé des enfants, ainsi que des enseignant-e-s et des personnes auxiliaires, qui utilisent l'école Caméléon 10 heures par jour 5 jours par semaine, sans oublier les week-ends et les vacances.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale un **investissement de CHF 50'000.00** pour le remplacement de l'éclairage en LED des salles de classes, des salles annexes et des couloirs.

Il est primordial aujourd'hui d'entamer la transition énergétique en diminuant la consommation d'électricité et surtout de préserver la santé des utilisateurs quotidiens.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 3% se monte à CHF 1'500.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2024.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 50'000.00 pour le remplacement de l'éclairage en LED de l'école Caméléon.

4.4 Terrain de football de Lentigny : changement de l'éclairage

Les terrains de football de la commune de La Brillaz ne sont à ce jour pas aux normes établies par les directives de l'ASF (Association Suisse de Football) concernant leur homologation pour accueillir des matchs officiels. A Onnens, la grandeur du terrain est trop petite, la distance des gradins par rapport au terrain est trop proche et l'éclairage est non conforme. A Lentigny, seul l'éclairage n'est pas aux normes et non conforme.

A ce jour, les terrains se trouvent être au bénéfice du droit acquis du fait qu'ils ont été réalisés légalement selon les normes en vigueur à leur état d'origine. Cela signifie que si aucune modification n'est apportée, les terrains peuvent continuer à servir en l'état actuel. Cependant, l'AFF (Association Fribourgeoise de Football) se rend régulièrement sur lesdits terrains afin de veiller au respect des règles d'homologation et presser les clubs à agir pour se mettre à jour par rapport aux normes en vigueur selon les directives de l'ASF.

Il en résulte deux constats :

- Le terrain de Lentigny pourrait être mis aux normes pour homologation en remplaçant l'éclairage actuel par du LED comme stipulé par l'ASF.
- Le terrain d'Onnens ne peut actuellement pas être mis aux normes pour homologation car pour agrandir le terrain selon les directives actuelles, il faudrait pouvoir le déplacer hors de la zone d'intérêt général où il se situe. De ce fait, aucune modification d'ampleur ne peut être entreprise car le droit acquis serait supprimé et le terrain ne serait plus praticable pour les matchs officiels car non-homologué.

Par cet investissement, la commune de La Brillaz contribue à la mise aux normes et à l'homologation du terrain de football principal de Lentigny selon les directives de l'ASF en prenant en charge le remplacement de l'éclairage actuel par une installation LED pour les raisons suivantes :

- 1) Argument sécuritaire : Les mâts actuels ont entre 30 et 50 ans et il y a un risque qu'ils puissent tomber dans un futur proche en raison de l'usure et de l'érosion en base de mâts.
- 2) Argument énergétique : Passer d'un éclairage conventionnel à de l'éclairage LED permettrait d'économiser 35 à 50% d'énergie (selon le réglage de l'intensité de l'éclairage) en passant d'une consommation d'une puissance de 2200 à 1400 watts par projecteur.
- 3) Argument de soutien : Avec cet investissement, la commune démontre qu'elle soutient une société locale qui s'investit dans la formation de jeunes (comme cela a été fait à plusieurs reprises dans d'autres communes, telles que Corminboeuf, Arconciel, Cugy ou Fribourg).
- 4) Argument d'exemplarité : Avec cet investissement, la commune démontre qu'elle s'engage dans la promotion des économies d'énergie et contribue à la réduction de la pollution lumineuse aux alentours du terrain en faveur des habitant·e·s et de la biodiversité.

L'investissement s'articule de la manière suivante :

Remplacement des mâts actuels par des nouveaux mâts et une installation LED : CHF 100'000.

Travaux de génie civil pour la construction des socles en béton : CHF 35'000.

Total de l'investissement : CHF 135'000.

De tels travaux sont subventionnés par la Loterie Romande (LoRo-Sport) puisqu'il s'agit de mettre à jour une installation sportive selon les normes d'homologation en vigueur. C'est la Commission cantonale du LoRo-Sport de l'État de Fribourg qui se charge de l'analyse des différentes demandes de contribution. Les conditions d'octroi sont les suivantes : les travaux doivent être supérieurs à CHF 10'000 et le montant de la subvention équivaut à 30% du coût total pour un investissement jusqu'à CHF 200'000.

De ce fait, après déduction de la subvention de la Loterie Romande (accordée par l'Etat de Fribourg) pour cette adaptation d'installation sportive en raison de son homologation, le coût effectif pour la commune de La Brillaz se monterait à **CHF 94'500** (CHF 135'000 - 30% de CHF 135'000, ce qui équivaut à une subvention de CHF 40'500 à déduire du coût total).

Le financement se fera par la trésorerie communale. Le taux d'amortissement est de 4%. Une charge nette de CHF 3'780.- impactera les comptes communaux dès 2024.

Il est proposé à l'Assemblée communale de valider cet investissement pour les arguments présentés ci-dessus. En ce qui concerne le club de Lentigny, il s'occupera à sa charge des divers travaux de maintenance qui devront être effectués pour cette nouvelle installation (déplacement des barrières en bord de terrain, déplacement des panneaux d'affichage, ensemencement du gazon après travaux). Le club s'est déjà occupé en 2020 de déplacer les barrières en bordure de terrain afin de garantir les normes de sécurité relatives aux normes d'homologation. Finalement, un tel investissement permettra d'avoir un terrain de football homologué selon les directives de l'ASF mais permettra également de faire rayonner la commune en accueillant des équipes et des spectateurs dépassant les frontières politiques, que ce soit au niveau de Sarine-Ouest ou du canton plus généralement.



4.5. Adduction d'eau potable : conduite quartier de la Briqueterie

La commune de La Brillaz fournit de l'eau potable au secteur de La Briqueterie, dont les habitants sont répartis sur deux communes (Autigny et La Brillaz-secteur Lentigny).

Suite à plusieurs problèmes, la commune d'Autigny a initié le projet pour le changement de la conduite d'eau potable. Pour la commune de La Brillaz, le projet est intéressant car cette conduite alimente des habitations de la commune. Elle permettrait d'améliorer la défense incendie comme indiqué dans le PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) de notre commune.



Le devis estimatif du projet est de CHF 350'000.-.

Cette dépense sera répartie pour 2/3 à charge de la commune d'Autigny et pour 1/3 à charge de la commune de La Brillaz, selon la clé de répartition suivante :

	Autigny		La Brillaz	
Longueur de la conduite sur le territoire communal	430m'	62%	265m'	38%
Nombre de BH sur le territoire communal	2 BH	67%	1 BH	33%
Nombre de bâtiments potentiellement raccordable à ce jour sur le territoire communal	13 bâtiments	76%	3 (4) bâtiments	24%
	Moyenne :	68%	Moyenne :	32%

Le financement de cet investissement se fera par un emprunt. Le taux d'amortissement est de 1.25%. Les charges financières et comptables sont estimées à CHF 3'770.-. Elles impacteront le service de l'eau potable dès 2024.

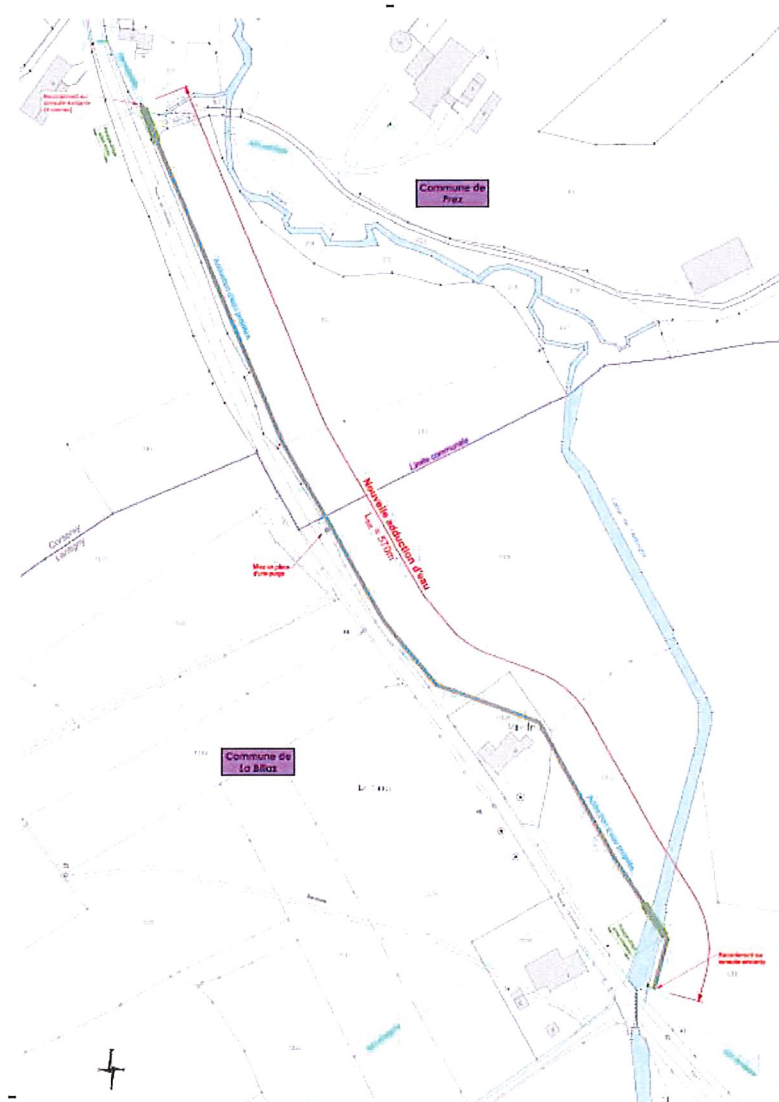
Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 116'000.- pour une nouvelle conduite EP et la défense incendie dans le secteur de la Briqueterie à Lentigny.

4.6. Adduction d'eau potable : conduite Lentigny - Corserey

La commune de Prez va réaliser une conduite d'eau potable entre Prez et Corserey afin de garantir l'approvisionnement d'eau du village de Corserey par le biais du réseau de l'AESO.

Afin de créer un bouclage, les communes de Prez et La Brillaz souhaitent effectuer la pose d'une conduite entre les villages de Lentigny et Corserey. Les avantages sont les suivants :

- Les villages de Corserey et Prez seraient alimentés par deux branches au réseau de l'AESO.
- Le quartier de Miredieu à Lentigny aurait une redondance d'alimentation en eau potable.
- Le bouclage permettrait une redondance supplémentaire pour nos deux villages et permettrait aussi d'avoir une connexion au groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord (GAGN).



Le devis estimatif du projet est de CHF 285'000.-. La clé de répartition suivante sera appliquée : 1/3 pour La Brillaz et 2/3 pour Prez.

Le financement de cet investissement se fera par un emprunt. Le taux d'amortissement est de 1.25%. Les charges financières et comptables sont estimées à CHF 3'087.50. Elles impacteront le service de l'eau potable dès 2024.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 95'000.- pour la réalisation d'une conduite d'eau potable entre Lentigny et Corserey.

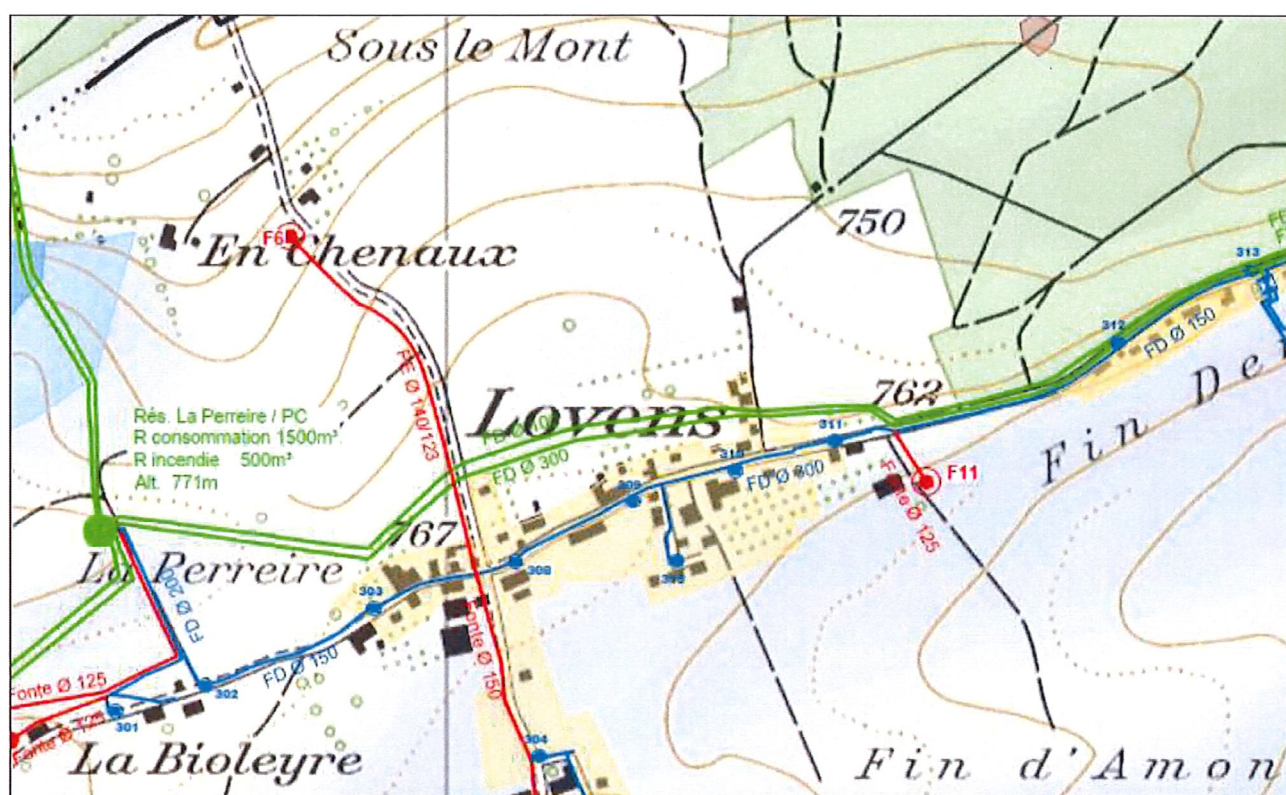
4.7. Adduction d'eau potable : conduite En Chenaux et borne hydrante Lovens

Le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP) de notre commune prévoit par la mesure F6 la pose d'une conduite d'eau potable (EP) et d'une borne hydrante (BH) pour le quartier d'habitations En Chenaux.

Actuellement, les maisons hors zone En Chenaux sont alimentées par une conduite EP privée qui part depuis la conduite principale de la commune, sur la route de la Perreire. Cette conduite privée est très vieille.

La défense incendie peut être réalisée par la pose d'une très longue conduite (tuyaux de pompier) mais le temps d'intervention n'est pas garanti et la pression est insuffisante.

Avec la mesure F6, la défense incendie sera bonne pour ces habitations et le point de raccordement pour les habitations sera nettement plus court.



Extrait du plan n° 15F034-32-01_Plan PIEP pris en compte pour l'élaboration de l'offre (L≈420 m)

Le devis général estimé se monte à CHF 355'410 TTC.

Avantages et désavantage :

- + Meilleure défense incendie
- + Point de raccordement des privés, nettement plus court
- Le prix

Le financement de cet investissement se fera par un emprunt. Le taux d'amortissement est de 1.25%. Les charges financières et comptables sont estimées à CHF 11'550.-. Elles impacteront le service de l'eau potable dès 2024.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 355'410.- pour la réalisation d'une conduite d'eau potable et la pose d'une borne hydrante dans le quartier En Chenaux à Lovens.

5. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Comme annoncé lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, le conseil communal a proposé de modifier les taxes pour l'évacuation et l'épuration des eaux comme suit :

Description	Ancien règlement	Nouvelle proposition
Taxe de base	CHF 0.70 par m2 de surface de la parcelle x IBUS	CHF 0.30 par m2 de surface de la parcelle x IBUS
Taxe exploitation	CHF 1.50 par m3 d'eau potable consommée	CHF 1.60 par m3 d'eau potable consommée

Pour ce faire, le conseil communal a demandé au Service de l'environnement et de la nature (SEn) de modifier le règlement communal de la façon suivante :

Description	Règlement actuel	Modification du règlement (en rouge) (uniquement l'article 36 devait être modifié)
Taxe de base	Art. 36, alinéa 1 «CHF 0.70 par m2»	Art. 36, alinéa 1 «CHF 0.30 par m2» ou « au maximum CHF 0.70 par m2»
Taxe exploitation	Art.37, alinéa 3 «maximum de CHF 1.80 par m3»	Art.37, alinéa 1 «maximum de CHF 1.80 par m3»

Comme notre règlement ne faisait pas référence au **Règlement cantonal sur les eaux (RCEaux)**, le SEn nous a proposé de faire une révision globale de notre règlement communal sur la base du règlement type proposé par le canton. Proposition que nous avons suivie. La nouvelle mouture du règlement reste **similaire** au règlement actuel. Les changements principaux, le positionnement par rapport aux recommandations du Surveillant des Prix, seront présentés durant l'assemblée communale. Tous les documents relatifs sont disponibles à l'administration ou sur le site web de la commune.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

6. Règlement communal des cimetières de Lentigny et d'Onnens

En préambule, rappelons que les cimetières répondent à des préoccupations de santé publique et qu'à ce titre, les communes ont l'obligation de prévoir les lieux de sépulture pour leurs habitantes et habitants, et d'inscrire les dispositions y relatives dans un règlement communal.

Le règlement communal des cimetières de Lentigny et d'Onnens actuel date de 2014. Depuis son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, un certain nombre de problèmes ont pu être constatés et, pour remédier à ceux-ci et répondre à la forte demande des citoyennes et citoyens, il y a lieu de réviser ledit règlement.

Le processus de révision a alors été entamé dès le début de la législature et le règlement est soumis à l'Assemblée communale du 12 décembre 2022 dans le cadre d'une révision totale. Le Conseil communal a en effet jugé opportun de revoir le règlement dans son ensemble et de corriger les imperfections visibles dans la version actuellement en vigueur.

Il sied toutefois de relever que, bien que la révision soit totale, peu de modifications de fond ont été jugées nécessaires. Le règlement soumis au vote reprend en grande partie les éléments du règlement actuel et, pour le surplus, s'inspire fortement du règlement type mis à disposition par le Canton et des règlements communaux des cimetières des communes alentours.

Les changements les plus importants résident dans la suppression des cases familiales dans les columbariums, dans la modification de l'art. 19 relatif aux tarifs (ancien art. 20), où des fourchettes progressives sont proposées pour la tarification des admissions externes, dans la mise en place d'un règlement d'application, remplaçant l'actuelle annexe relative aux tarifs.

La durée des sépultures a également été revue, notamment en matière de prolongation, et les modalités de mise en terre ont été complétées.

Le règlement a été soumis au Surveillant des prix ainsi qu'au Service de la santé publique (SSP) et au Service des communes (SCom). Si le Surveillant des prix renonce à émettre un avis sur le règlement, les remarques du SSP et du SCom ont été intégrées au projet qui est soumis à l'assemblée communale du 12 décembre 2022, projet approuvé par le Conseil communal lors de sa séance hebdomadaire du 31 octobre 2022.

Le Conseil communal invite donc l'Assemblée à adopter le nouveau règlement communal des cimetières de Lentigny et d'Onnens. Il sera ensuite transmis à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales pour approbation et pourra ainsi entrer en vigueur.

7. Election de l'organe de contrôle

Le mandat de trois ans attribué en avril 2019 à l'organe de révision Multifiduciaire à Bulle est arrivé à son terme avec la révision des comptes 2021. Multifiduciaire n'étant pas certifié pour le modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2, un mandat supplémentaire ne peut lui être attribué.

Selon l'article 72, alinéa 1, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission Financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale.

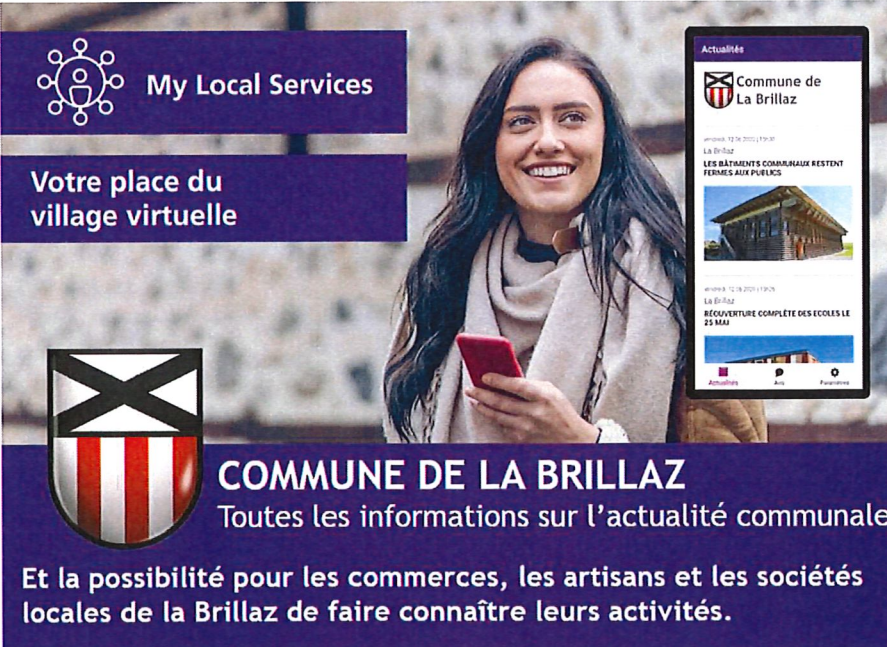
Afin d'élaborer sa proposition, la Commission Financière a sélectionné trois fiduciaires, Régis SA, Fiduconsult Bulle SA et BDO SA, toutes établies sur le canton de Fribourg.

Le dossier de présentation, les honoraires, la qualification des collaborateurs ainsi que la taille des fiduciaires ont été les critères retenus pour l'évaluation.

Après avoir évalué et discuté les résultats lors de la séance du 12 septembre 2022, Fiduconsult a été retenue par la Commission Financière comme étant la meilleure proposition, en particulier sur les points suivants :

- Le dossier fourni est détaillé et comprend les informations pertinentes pour la commune de La Brillaz.
- Les qualifications requises, y compris l'attestation de formation MCH2, ainsi que l'indépendance nécessaire pour la mission, sont confirmées.
- Les collaborateurs en charge du mandat sont expérimentés dans la compatibilité des communes et applique des tarifs compétitifs.

La Commission Financière propose à l'Assemblée communale de désigner Fiduconsult Bulle SA comme organe de révision pour les trois prochaines années, soit pour les comptes 2022 à 2024.



My Local Services

Votre place du village virtuelle

COMMUNE DE LA BRILLAZ
Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.

Actualités
Commune de La Brillaz
jeudi 12.09.2023 11:30
LA BRILLAZ
LES BÂTIMENTS COMMUNAUX RESTENT FERMÉS AUX PUBLICS
jeudi 12.09.2023 11:30
LA BRILLAZ
REOUVERTURE COMPLETE DES ECOLES LE 25 MAI

Jubilés 2022

90 ans

Durant l'année 2022, nous avons visité et félicité un nonagénaire en la personne de M. Louis Baechler de Lentigny.

80 ans

Cette même année, le conseil communal a eu l'honneur d'adresser ses félicitations et ses meilleurs vœux à 13 personnes pour leur 80ème anniversaire. Ce sont Mesdames et Messieurs

Thérèse Chappuis, Lovens
Eliane Dévaud, Lentigny
Marie Luise Giobellina, Lentigny
Marinette Piccand, Lentigny
Nadine Rodin, Lentigny
Christiane Savary, Onnens
André Baeriswyl, Lentigny

Gilbert Hayoz, Lentigny
Robert Mettraux, Lentigny
Jean Morel, Lentigny
Jean-Pierre Morel, Lentigny
Jean-Pierre Troillet, Onnens
Joseph Yerly, Lovens

Nous souhaitons à toutes et tous ces fringants jubilaires nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour les prochaines années et nous espérons qu'ils pourront fêter encore de nombreux anniversaires entourés de leur famille et amis.

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note que l'administration communale sera fermée :

Du vendredi 23 décembre 2022 à 11h00 au lundi 9 janvier 2023 à 9h00



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2023.



MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL

SAMEDI 10 DÉC. 2022 DÈS 10H30

**SALLE POLYVALENTE DE LA BRILLAZ
À LENTIGNY**

- ▶ Artisanat de la région jusqu'à 16h
- ▶ Contes à 14h et 14h30
- ▶ Vente de sapins
- ▶ Restauration
- ▶ Animation musicale
- ▶ Raclette dès 17h00
- ▶ Bar **jusque tard dans la nuit**

L'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB)
vous attend nombreux et vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année !

Hommage à Roland Kalberer (1954 - 2022)



- Né le 6 mars 1954 à Lausanne, il grandit au sein d'une famille de restaurateurs à Vallorbe.
- CFC de mécanicien-électronicien ensuite Ingénieur ETS en électricité, courant fort
- Ingénieur-physicien en 1985 à l'EPFL
- Dr ès sciences médicales en 1989.
- Mariée depuis 1978 avec Doris, papa de 4 enfants. La famille habite depuis 1990 à Lentigny. Grand-papa de 3 petits-enfants.
- Chef de la section « Bruit » à l'Office de l'environnement du Canton de Fribourg, fonction qu'il quittait en 2014 en tant que préretraité.
- En 2014, création de sa propre société, Enviroacoustique Sàrl
- Ses passions : la montagne, la photographie, l'ornithologie et aussi l'astronomie

C'était en 2013 : Roland est arrivé en cours de législature au conseil communal. Il était en quelque sorte « un récidiviste ». Il avait déjà fait une première expérience en tant que conseiller communal de 1994 à 1996 dans l'exécutif de l'ancienne commune de Lentigny.

Je me souviens lorsque Roland m'a téléphoné pour me dire qu'il était intéressé à venir au conseil communal. Sensible et conscient de sa réputation qui le précédait en tant que « M. Bruit », il avait des doutes quant à sa popularité. Aussi, il craignait que son supérieur direct à l'État de Fribourg ne donne un avis favorable pour qu'il puisse assumer cette tâche. Ne me faisant aucun souci quant à l'ouverture d'esprit de notre population, il a fallu toute même l'intervention du Conseiller d'État pour que l'autorisation d'assumer une charge publique lui soit octroyée par le Canton. Roland a donc rejoint l'exécutif et a repris de son prédécesseur, Christophe Anet (2011 – 2013), les dicastères de la police des constructions et de l'aménagement du territoire. Dans certains dossiers, il avait trouvé l'empreinte laissée par sa fille Laure, conseillère communale de 2007 à 2011. Modeste, il ne s'en vantait pas, mais jouissait de notre sympathie, lorsque le Papa qu'il était avait du mal à dissimuler sa fierté.

Le conseil communal pouvait compter sur sa grande expérience et ses compétences dans les matières techniques et environnementales. Il savait apprécier le travail du personnel communal à sa juste valeur et ne manquait aucune occasion pour le relever, même au risque de se répéter.

Roland avait notamment pour tâche de mener à bien le projet du Plan d'aménagement local. Les changements législatifs au niveau fédéral et cantonal ont retardé ce dossier et le travail fut difficile. Il a su s'arranger avec les différents aléas tout en essayant d'obtenir toujours le meilleur pour notre commune. Très proche de la nature et de la protection de l'environnement, il était conscient des enjeux d'un tel projet.

Dans le dicastère de la police des constructions, on sentait que Roland subissait d'une certaine manière la tension existante entre l'application uniforme et stricte des lois et des règlements et une mise en œuvre plus pragmatique, plus individuelle au cas par cas. Aussi droit qu'il pût être, je sais que Roland aurait aimé parfois déroger à ses règles strictes pour arranger au mieux les requérants.

« L'intelligence met déjà à l'écart. Mais si la sensibilité s'y ajoute, alors là, c'est la solitude complète. »

Alain de Benoist

Roland le savait, il n'était pas qu'apprécié auprès de la population et de certains interlocuteurs professionnels. Son approche factuelle, son intelligence remarquable et son sens des responsabilités pouvaient lui jouer des tours. Roland était parfois mal compris et passait pour une personne compliquée et inapprochable. Ses paroles n'étaient jamais méchantes, mais pouvaient paraître dures.

Mais comme beaucoup d'entre vous, j'avais la chance de mieux connaître Roland. Un homme loyal, fiable et discret. Bien que très exigeant envers son entourage, il savait écouter et possédait un grand sens de l'humour. Vous ne me croirez peut-être pas, mais quand Roland se lâchait, les fous rires étaient garantis. Parfois, il m'arrivait de comprendre ses blagues que le lendemain, mais ça c'est une autre histoire.

En 2018, l'entreprise qu'il avait créée en 2014 s'était développée de telle manière qu'il devait y consacrer tout son temps. On pourrait dire qu'il était victime de son propre succès, succès bien mérité !

Malheureusement, une cruelle maladie l'a empêché de savourer sa réussite et Roland est décédé le 26 septembre 2022 dans sa 69^e année des suites d'un cancer.

Je remercie sincèrement, Doris, son épouse d'avoir partagé ses souvenirs le temps d'un dimanche matin.

Je lui présente ainsi qu'à toute sa famille, mes plus sincères condoléances.

Beatrix Guillet, Lentigny

Groupe de travail « Crise énergétique »

Le Conseil communal a décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin de gérer une éventuelle crise énergétique.

Ce groupe devra élaborer des scénarii afin de soutenir la population surtout en cas de coupure d'électricité de longue durée.

La Confédération a annoncé que, dans le cas de restriction d'alimentation électrique du pays, il pourrait y avoir des coupures de 4 heures, voire de 8 heures. Dans ce cas, toutes les communications par la téléphonie fixe et internet seraient interrompues immédiatement. Par contre, la téléphonie mobile pourrait encore fonctionner pendant une heure dès le début de la coupure.

Ce groupe s'est déjà réuni 3 fois et doit élaborer des solutions afin que les citoyennes et citoyens de notre commune puissent trouver une aide pour un appel d'urgence et apporter son soutien à toutes demandes.

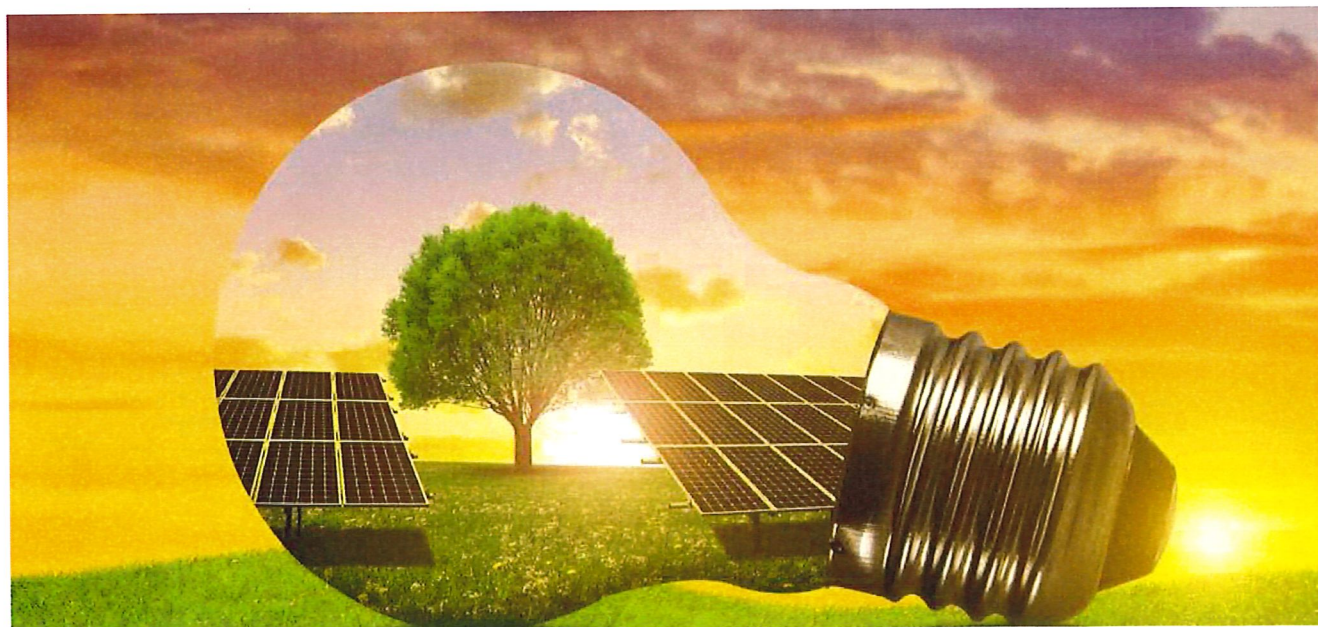
Le canton est en train de préparer des solutions afin d'assurer les appels d'urgence pour soutenir les communes. Ce sera peut-être au moyen de radios faisant partie du système Polycom de la police cantonale et qui seront mises à disposition des communes.

Vous comprendrez bien que ce groupe devra apporter un soutien social et il ne devrait pas s'occuper de problèmes techniques.

Ce groupe est composé de 3 membres de la commission d'aménagement à savoir Messieurs Bruno Chardonnens, José Cou dourey et Claude Gendre, d'un membre de la commission de développement durable en la personne de M. Grégoire Lathion et de Mme Natacha Spicher Delley, infirmière indépendante. Y participent également 2 membres du Conseil communal, Messieurs Alexandre Krattinger et Yvan Jordan en tant que président.

Les résultats sont attendus pour la fin de l'année. Les citoyennes et citoyens seront tenus informés par le biais de My Local Services et par le site internet de la commune.

Yvan Jordan, conseiller communal



L'énergie est limitée.

Ne la gaspillons pas.

5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



Éteindre la machine à café:

les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veiller à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Cuisiner avec un couvercle:

une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

Toujours éteindre les lumières:

éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur

stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR



FRITIME - ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

JANVIER -
JUIN 2023

INITIATION À LA POTERIE

14 JANVIER ET 21 JANVIER 2023
9H - 11H 10H - 11H
CHP DEVANT 12B, 1747 CORSEREY
8 PLACES
8-14 ANS

INITIATION À L'ESCRIME

4 FÉVRIER 2023
9H - 11H
LENTIGNY, HALLE POLYVALENTE
16 PLACES
8-14 ANS

SELF-DÉFENSE

11 MARS 2023
9H30 - 11H
LENTIGNY, HALLE POLYVALENTE
10 PLACES
12-18 ANS

THÉÂTRE D'IMPROVISATION

29 AVRIL 2023
9H - 12H
ONNENS, SALLE PAROISSIALE
10 PLACES
8-16 ANS

BREAKDANCE

6 MAI 2023
9H-10H30 10H30-12H
6-12 ANS 12-18 ANS
12 PLACES
LOVENS, BÂTIMENT ÉCOLE

CONTES POUR ENFANTS

10 MAI 2023
14H - 15H
LOVENS, BÂTIMENT ÉCOLE
20 PLACES
6-12 ANS

MINI-GOLF

10 JUIN 2023
13H30 - 15H30
MINI GOLF DE CHÉNENS
20 PLACES
6-18 ANS

TOUTES LES ACTIVITÉS
PROPOSÉES SONT
GRATUITES ! RETROUVEZ
LES DÉTAILS
D'INSCRIPTION À LA PAGE
SUIVANTE.



COMMUNE DE
LA BRILLAZ



INSCRIPTIONS :

SCANNEZ LE QR-CODE D'UNE ACTIVITÉ AVEC L'APPAREIL PHOTO DE VOTRE SMARTPHONE OU ÉCRIVEZ LE LIEN CORRESPONDANT SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE INTERNET AFIN D'ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION.



POTERIE

[D6XY.LINK/POTERIE](https://d6xy.link/poterie)



BREAKDANCE

[D6XY.LINK/BREAK](https://d6xy.link/break)



ESCRIME

[D6XY.LINK/ESCRIME](https://d6xy.link/escrime)



CONTES

[D6XY.LINK/CONTEPOURENFANT](https://d6xy.link/contepourenfant)



SELF-DÉFENSE

[D6XY.LINK/SELF](https://d6xy.link/self)



MINI-GOLF

[D6XY.LINK/MINIGOLF](https://d6xy.link/minigolf)



THÉÂTRE

[D6XY.LINK/IMPRO](https://d6xy.link/impro)



CHARTRE :

- JE M'ENGAGE À PARTICIPER EN ENTIER AUX ACTIVITÉS AUXQUELLES JE M'INSCRIS.
- JE M'ENGAGE À RESPECTER LES PERSONNES QUI ENCADRERONT LES ACTIVITÉS.
- JE ME COMPORTE AVEC FAIR-PLAY.
- JE RESPECTE CHAQUE INDIVIDU ET TRAITE TOUTES LES PERSONNES DE MANIÈRE ÉGALE, PEU IMPORTE LEUR NATIONALITÉ, SEXE, ÂGE, PRÉFÉRENCES ...
- J'ADOpte UNE ATTITUDE SOCIALE JUSTE ET UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ENVERS L'ENVIRONNEMENT.
- JE M'OPPOSE AVEC BIENVEILLANCE À TOUTE CONSOMMATION DE TABAC, ALCOOL OU DROGUES.

FRITIME LA BRILLAZ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE OCCASIONNÉ PAR L'ENFANT LORS D'UNE ACTIVITÉ, À LUI-MÊME, À D'AUTRES ENFANTS, À DES TIERS OU À DES OBJETS. L'ENFANT DOIT ÊTRE ASSURÉ CONTRE LES ACCIDENTS, ET DISPOSER D'UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE.



Guide pour la gestion des déchets

Durant le mois de décembre, le guide intitulé "MEMODéchets" sera à nouveau distribué à tous les ménages. Il contiendra les principales informations pour l'élimination et le ramassage des déchets. Les informations contenues dans le guide sont également disponibles sur le site <https://www.memodechets.ch/> ainsi que sur l'app mobile MEMODéchets.

Vignette déchetterie 2023/2024

Afin de faciliter le contrôle des accès à la déchetterie, un système de vignettes sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023. Chaque contribuable de plus de 18 ans a reçu avec la facture de la taxe annuelle une vignette. Elle sera valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.



Cette vignette devra être collée sur le pare-brise ou sur une vitre latérale. Si vous avez plusieurs véhicules vous pouvez la mettre dans une fourre plastique transparente et la déposer visiblement sur le tableau de bord.

En cas de perte vous pourrez vous en procurer une nouvelle au guichet de l'administration communale au prix de CHF 10.-.



Bombes aérosols avec symbole de danger

Lorsqu'une bombe aérosol est identifiée par un symbole de danger orange (GHS EWG) ou blanc-noir-rouge (GHS CLP) à cause du propulseur utilisé (gaz) et du volume contenu, il s'agit d'un déchet spécial qui devrait être rapporté au point de vente ou dans un centre de collecte de déchets spéciaux. Car «les produits avec un symbole de danger orange (ou blanc-noir-rouge) doivent être éliminés comme déchets spéciaux.» Les bombes aérosols de ce type contiennent très souvent des gaz inflammables et sont sous pression. Lorsqu'ils sont endommagés lors du tri, le gaz qui en sort peut les propulser en l'air comme des projectiles. Elles n'ont donc rien à faire dans le sac à ordures, le container à ordures et le véhicule de ramassage, pour des raisons de sécurité.

Ouverture d'un ECO-Point à la déchetterie de Lovens à partir du 1^{er} avril 2023.

Afin d'offrir plus de flexibilité dans la récolte et le tri des déchets un ECO-Point sera ouvert à la déchetterie de Lovens à partir du 1^{er} avril 2023.

Vous aurez la possibilité de déposer votre papier et vos cartons, vos bouteilles en verre et en PET dans les endroits habituels prévus pour la récolte de 8h à 18h chaque lundi. Pour les personnes ayant besoin d'aide, le personnel communal sera présent uniquement de **17h à 18h**. Le reste de la journée l'accès sera libre et sous la responsabilité individuelle de chacun.



Pour le papier et le carton: A mettre dans des paquets compacts et à déposer de façon bien rangée dans la benne prévue à cet effet. Le dépôt de papier et de carton en vrac n'est pas autorisé à Lovens. Pour cela vous devez vous rendre à la déchetterie de Lentigny aux heures d'ouvertures habituelles.



Pour l'alu et les boîtes de conserves: A mettre dans le container prévu à cet effet. Afin d'éviter des problèmes d'odeur, de vermines et de guêpes, les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres. Merci à chaque usager d'écraser les boîtes en les déposant.



Pour le verre : A mettre dans la benne prévue à cet effet. Pour des raisons de place le verre n'est pas trié par couleur à Lovens. Le tri du verre blanc est seulement possible à la déchetterie de Lentigny.



Pour le PET: A mettre dans le sac prévu à cet effet. Pour rappel seules les bouteilles de boissons portant le logo PET sont récupérées dans ce sac. Les autres sont à mettre soit dans le sac de récupération des flacons en plastique, soit dans les sacs poubelles taxés.

Une période d'essai de 1 mois est prévue du 1^{er} au 30 avril 2023. Nous comptons sur la responsabilité de chacun afin que le tri soit effectué correctement et les déchets déposés aux endroits prévus à cet effet. A la fin de la période d'essai un bilan sera fait et le conseil communal décidera de la suite à donner à cet essai (pérennisations de l'offre, adaptation des horaires, informations supplémentaires pour les usagers, prolongation de la période d'essai, abandon de l'offre,...)

Nous sommes persuadés que cette nouvelle proposition répond à un besoin et trouvera auprès de la population de notre commune un très bon accueil. Nous comptons sur chaque usager pour que l'expérience puisse déboucher sur une solution durable qui pourra encore évoluer dans le temps.

responsables.ch

Vous trouverez sur internet beaucoup d'informations très utiles pour vous guider et vous aider dans le recyclage des déchets.

contribue.ch
Des petits gestes qui changent tout!

Tableau en tonnes pour la commune

année	Habitants nombre	Total déchets		Déchets incinérés SAIDEF				Déchets recyclés (ramassages, déchetteries)									
		incinérés to	recyclés to	total to	Ordures ménagères to	Objets encombrants to	Déchets bois to	Papier et carton to	Verre to	Fer blanc alu to	Matériaux ferreux to	Huile to	Matériaux inertes to	PET to	Electronique piles / autre to		
2019	2045	333.74	299.58	633.32	229.8	40.84	63.1	127.06	74.39	5.39	24.31	1.4	53.62	5.21	8.2		
2020	2073	342.2	336.77	678.97	241.62	42.46	58.12	135.41	94.54	4.84	24.21	1.6	61.56	5.95	8.66		
2021	2103	366.92	376.53	743.45	241.44	46.48	79	146.52	94.58	5.06	26.34	2	86.55	5.98	9.5		

Tableau en kilogrammes par habitant

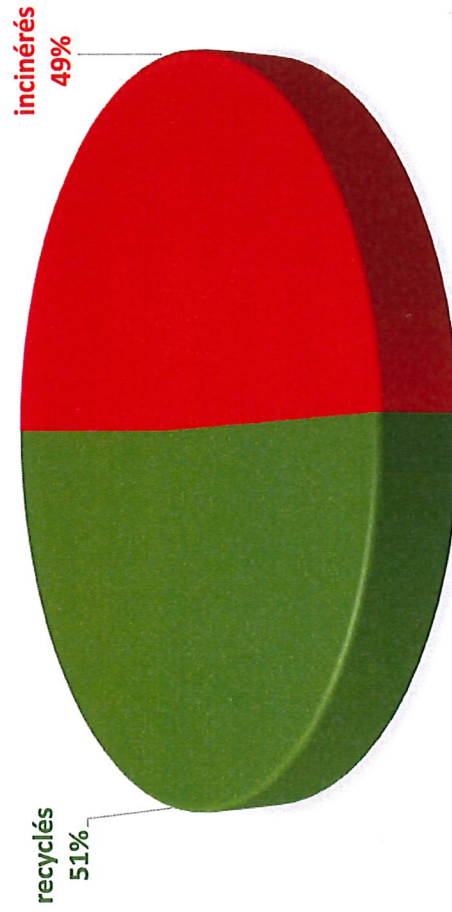
	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg
2019	163.20	146.49	309.69	112.37	19.97	30.86	62.13	36.38	2.64	11.89	0.68	26.22	2.55	4.01	
2020	165.07	162.46	327.53	116.56	20.48	28.04	65.32	45.61	2.33	11.68	0.77	29.70	2.87	4.18	
2021	174.31	178.87	353.18	114.70	22.08	37.53	69.61	44.93	2.40	12.51	0.95	41.12	2.84	4.51	

Evolution annuelle du tonnage de déchets 2019 2020 2021

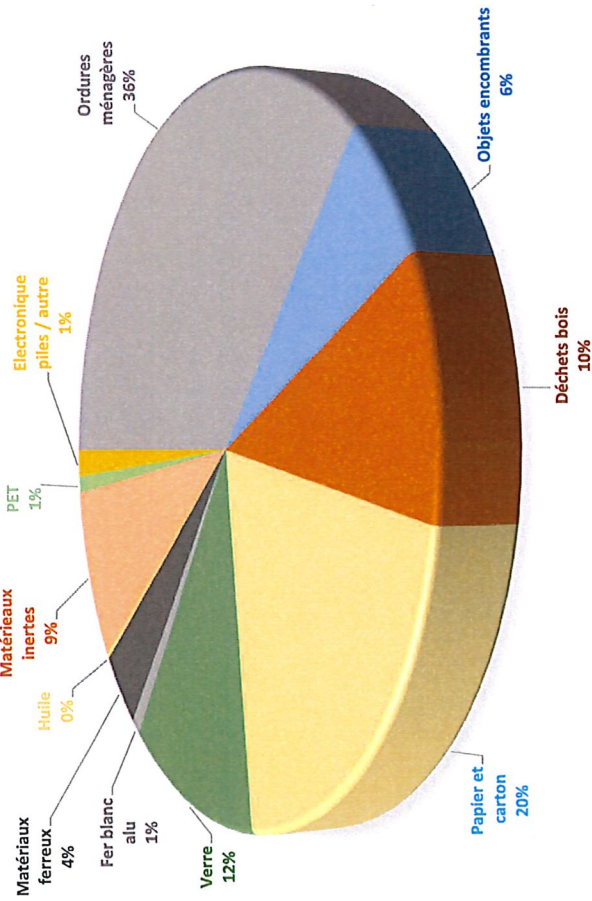




RÉPARTITION DES DÉCHETS COMMUNAUX 2021



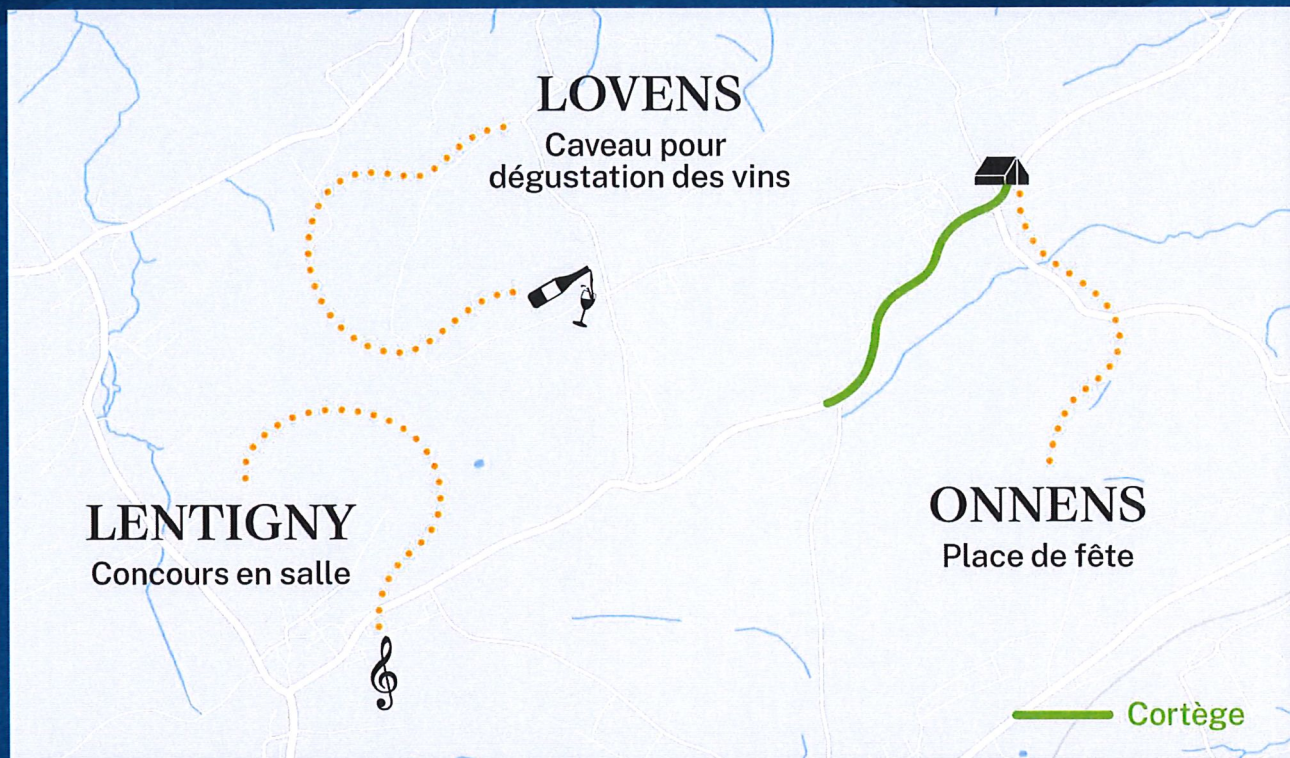
RÉPARTITION DES DÉCHETS COMMUNAUX 2021



34^e Fête du Giron des Musique de la Sarine

LA BRILLAZ DE A

17-21 MAI 2023



PROGRAMME DE LA FÊTE

- ME 17** En soirée: **souper spectacle**
Animé par le célèbre groupe **Oesch's die Dritten**
- JE 18** Journée anniversaire des 70 ans de L'Harmonie, marché villageois
En soirée: **Super LOTO**
- VE 19** En soirée: énorme concert avec les stars internationales
ABBA Fever et le meilleur du DISCO
- SA 20** Concours des sociétés de musique du Giron de la Sarine
En soirée: concert par le Corps de musique « **La Concordia** » de Fribourg
- DI 21** Le matin: concours de marche, concerts en cantine, grand cortège
- Durant toute la fête: restauration, grande tonnelle, bars

LE CAVEAU DE EST OUVERT TOUS LES 1^{ER} VENDREDIS (DE 17H00 À 21H00) ET 3^{ÈME} SAMEDIS DU MOIS (DE 10H00 À 12H30) À LA ROUTE DE LA PERREIRE 10 À LOVENS.

Une sélection d'une dizaine de variétés de vin vous est proposée.

Une fondue de la propre fabrication de la Laiterie Fromagerie Donzallaz à Onnens.

Des saucisses sèches ou à l'ail de la propre fabrication de la Boucherie Oberson à Onnens.

Pour déguster nos vins, ou simplement passer un moment entre amis autour d'un verre, nous vous accueillons avec plaisir!

Plus d'infos via notre site internet ou en scannant le code QR.



EMBARQUEZ AVEC NOUS DANS CETTE AVENTURE: DEVENEZ BÉNÉVOLE (AVANT LA FÊTE POUR LES DÉCORATIONS ET DURANT LA FÊTE EN MAI 2023).

Nous avons besoin de vous pour que cette Fête soit belle et réussie.

Pour être bénévole pendant la fête

Sur notre site internet, ou en scannant le code QR, vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos coordonnées et nous communiquer vos disponibilités via un formulaire.



Pour participer aux décorations avant la fête vous pouvez inscrire vos coordonnées sur le site internet, c'est avec grand plaisir que nous vous contacterons.



MERCI de votre aide précieuse et de faire bon accueil à nos sollicitations.

Rendez-nous visite sur notre site internet

labrillaz2023.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

plus de
 23'000
 documents

Romans
 Large
 vision

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 ExplorActifs

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
 biblioavry@bluewin.ch
 026 470 21 42

Dates à réserver

Exposition

22 octobre 2022 - 18 février 2023

des originaux du livre
"Le gâteau de l'amitié"
par
Ketsia Hasler et Déborah Maradan
aux éditions Entreligne

Les ExplorActifs

Des ateliers créatifs qui permettent
de voyager à travers différentes
cultures !

Mercredi 8 février - 10 mai 2023

de 15h à 17h

animés par Sarah Genoud



BiblioWeekend

sur le thème :
"Mettre les voiles"

Vendredi **24 mars** de 15h à 18h
Samedi **25 mars** de 9h à 16h

Tout public

Noël et Nouvel an

Fermeture

du 24 décembre 2022
au 9 janvier 2023

dès le 10 janvier 2023
reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous

SUR



L'HARMONIE DE LA BRILLAZ



www.onnens.net



RECHERCHE DE MUSICIENS...

...confirmés

L'Harmonie cherche toujours à étoffer ses rangs et accueille des musiciens jeunes et adultes qui souhaiteraient la rejoindre. Notre **clique de tambours** cherche également quelques membres pour étoffer ses rangs!

Informations : Benjamin Baechler - président- 079 329 17 39, president@onnens.net

...en devenir

L'**école de musique** de L'Harmonie de La Brillaz accueille dès 6 ans les enfants ayant envie de débiter l'apprentissage d'un instrument que ce soit des cuivres, bois ou percussions.

Informations : Floriane Pellaton, responsable de l'école de musique - 079 625 50 89, formation@onnens.net



PROCHAINEMENT

Bar du marché de Noël

Le 10 décembre 2022 à la salle Mora à Lentigny. Venez passez un moment convivial tout au long de la journée et déguster une raclette en soirée.

Concert annuel

Le 11 février 2023 à 20h à la salle polyvalente de Lentigny

34e Fête du Giron des Musiques de la Sarine

du 17 au 21 mai 2023 à La Brillaz

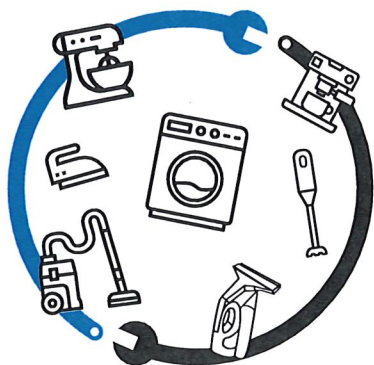
Plus d'informations sur www.labrillaz2023.ch





POUR REPARER, LOUER & ACHETER DURABLEMENT

ATELIER DE RÉPARATION - *DU PETIT ET DU GROS*
ÉLECTROMÉNAGER



RÉPARATION - VENTE - LOCATION - PIÈCES DÉTACHÉES

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens
079 784 42 20 - www.self-repair-lambiel.ch



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

E ntreprise de T ravaux I mmobiliers

ETI Rochat T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi

Pour tous vos travaux

Thierry Rochat
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch

Texte : L'Amicale des Bumins

Photos : Dominique Raboud



L'Amicale du bois des Bumins

Le 26 décembre 1999, la tempête Lothar détruit les forêts du pays, du canton et de notre commune.

Un vrai désastre !

En 2007, un appel aux bénévoles est lancé par les autorités communales de La Brillaz, sous l'impulsion d'Isabelle Vollichard-Cristin, dans le but de redonner vie à la forêt des Bumins, la zone derrière la grotte de Lentigny.



Des bénévoles des trois villages de La Brillaz répondent présents pour ces travaux qui débutent sous l'œil attentif de Jean-Paul Borne, garde-forestier, qui vient lui-aussi sur son temps libre.

Au fil des années, les bénévoles se sont succédés et un noyau d'amis s'est créé, sous l'appellation « Les Amis du Bois des Bumins ».

Une belle histoire est née. Le groupe était composé de plusieurs générations, des enfants aux retraités, qui n'ont pas hésité à travailler par tous les temps. Les journées se terminaient toujours par une grillade à la forêt, dans un esprit très convivial.

Les premières années, en automne, les principaux travaux furent de planter différentes essences d'arbres, feuillus et épineux, tels que chênes, mélèzes, séquoias et pins Douglas financés par la commune, ainsi que des noyers offerts par Monsieur Fernand Maudry.

Au printemps, nous procédions au nettoyage de ces jeunes pousses afin de garantir leur croissance naturelle.

Que de plants ont pris vie dans cet endroit depuis ses débuts à aujourd'hui !



Au sein du groupe, Jean-Paul a toujours participé de façon active, en donnant son temps, son expertise, et en fournissant du matériel professionnel.

La forêt grandissante, les travaux sont devenus moins intenses, mais nous avons tout de même gardé nos deux rencontres annuelles, l'une pour l'entretien et l'autre pour partager l'amitié.

Cette année, c'est avec émotion que nous avons appris le départ en retraite de Jean-Paul. Cependant, l'Amicale va perdurer.

Nous profitons de ces quelques lignes pour le remercier encore pour son amitié et son dévouement. Il a su nous transmettre ses connaissances et sa passion.

C'est avec plaisir et fierté que nous laissons maintenant cet espace en pleine croissance aux habitants et aux générations futures.



SERVICES & ENTRAIDES

Cours de rythmique

Anne Menétréy Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans le mardi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Codourey Emma, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 342 60 99
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fridez Noélie, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 513 33 37
Gianferrari Elisa, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 486 24 71
Hirt Daphnée	Certificat Croix-Rouge		079 361 94 27
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Alicia, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 775 28 56
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Scherly Léa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 15 05	079 466 76 97
Strahm Chloé	Certificat Croix-Rouge		077 527 55 32
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



Nos spécialités

- Dindes fraîches et farcies
- Filet mignon en croûte
- Filet Wellington
- Suprêmes de pintade
- Magrets de canard frais ou fumés
- Foie gras «maison»
- Fondue «La Brillarde» viande de boeuf épicée avec des herbes pour viande séchée



La pension La Gouttière accueille vos chats lors de vacances ou autres déplacements dans un environnement familial, chaleureux, calme, sécurisé et professionnel. Vos chats trouveront à La Gouttière confort, présence, tendresse et jeux nécessaires durant votre absence.



Annie Blatti Bersier
Formation FSIP Chatterie
Autorisation du SAAV Fribourg

En Meinoud 5
1745 Lentigny
079 669 84 43

WWW.LAGOUTTIERE.CH



Implenia

IMPLENIA SUISSE SA À FRIBOURG

GÉNIE CIVIL

T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE

T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE

T +41 58 474 07 07

IMPLENIA.COM

VOTRE FIDÈLE PARTENAIRE FRIBOURGEOIS, POUR TOUS TRANSPORTS



Sécurité



Qualité



Disponibilité



Fiabilité



ANDREY GROUP

- 220 collaborateurs
- 12 corps de métiers
- Notre philosophie :

« Satisfaire notre clientèle, c'est avant tout la conseiller de manière professionnelle et lui assurer un service de qualité »



SERVICES

- ✓ Collecte groupée de divers déchets en un seul transport
- ✓ Service de bennes allant de 2 à 36 m³
- ✓ Transports de béton, évacuation de terre d'excavation
- ✓ Transfert de container sur divers chantiers, transports spéciaux
- ✓ Déblaiement de la neige, balayage de la route
- ✓ Grutage, WC mobile
- ✓ Collecte des déchets communaux, camion poubelle



andrey@andreygroup.ch
Tel: 026 413 92 00
www.andreygroup.ch

Le Mouret - St-Silvestre -
bulle - Broc - Tavel - Fribourg
- Marly - Villars-sur-Glane



Création de jardins familiaux

Nicaragua année 2021

Projet de l'association Maurice Demierre co-financé par Fribourg-Solidaire



Objectif

Créer 21 jardins potagers « modèles » qui permettront de former, par la méthode « de paysan à paysan », environ 70 familles à l'agroécologie et, en cas de récolte abondante, d'initier la vente, sur les marchés locaux, de légumes et de fruits.

Quelques résultats

Intrants, matériel et outils remis

Paquets de graines: pipián garza, concombre, carottes, tomates, chiltoma criolla, oignon...

Matériaux de clôture: grillage, pieds, agrafes

Outils: bêches, brouettes, plateaux pour semis...

21 jardins réalisés

225 mètres carrés

10 m² pour la plantation de légumes

215 m² de buttes pour planter des légumes et semer, sans labourer, des grains de base tels que les haricots Pinpin et le maïs créole

Quelques conclusions

Importance de:

- Encourager une production accrue d'engrais organiques afin d'améliorer la qualité des sols

- Promouvoir et doter les producteurs/trices de systèmes d'irrigation goutte à goutte

Sur l'ensemble des bénéficiaires, 4 femmes ont vendu des excédents de chiltomas, tomates, pipianes et ayotes, générant un petit revenu familial

Coût total du projet CHF 5'603



L'association Maurice Demierre, membre de Fribourg-Solidaire, soutient des projets de développement agricole, d'accès à l'eau potable, de construction de bâtiments communautaires.

Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement, a cofinancé ce projet de l'association Maurice Demierre.

Fribourg-Solidaire, c'est

Des projets de qualité

Chaque projet est analysé par les expert-e-s de la commission technique et financière selon de stricts critères

Un seul interlocuteur

En collaborant avec Fribourg-Solidaire, vous interagissez avec un seul interlocuteur

Transparence

Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence

Des résultats tangibles

Fribourg-Solidaire évalue les rapports financiers et opérationnels de chaque projet

Les projets de nos associations membres ont besoin de votre soutien.
Chaque contribution communale nous permet de renforcer leurs actions
Parce que 1 franc par an et par habitant, c'est possible

www.fribourg-solidaire.ch

Une crèche à Onnens !



Lors de l'Assemblée communale extraordinaire du 10 octobre 2022, les citoyennes et citoyens de la Brillaz, réunis à Lentigny, ont donné leur accord pour un budget conséquent (995'650 CHF) destiné à la rénovation du bâtiment d'Onnens pour permettre d'accueillir la Crèche les P'tits gamins de Chénens.

Une crèche, en tant qu'institution d'accueil pour la petite enfance se doit d'être bâtie en respectant les valeurs et les besoins des personnes qui en sont les acteurs principaux, soit **les enfants, les parents et le personnel**.

Les enfants ont besoin d'un cadre sécurisant, rempli de confiance où l'accompagnement de leur développement représente la base de tout le travail effectué quotidiennement. La crèche les P'tits Gamins s'est donné comme objectif de contribuer au partage et à l'apprentissage des valeurs que sont le respect des règles de vie (saluer, écouter, remercier, respecter, etc), le respect de soi-même et des différences, le vivre ensemble en encourageant la coopération, les relations et les activités partagées. De même, tout au long de la journée l'autonomie des enfants est favorisée en leur permettant de faire des choix adaptés à leur âge et d'en expérimenter les conséquences avec le soutien de l'équipe éducative. Les activités proposées le sont dans le but d'encourager la créativité des enfants par le jeu, la découverte, l'imagination et l'expression de leurs émotions. De même, la mobilité et l'expérimentation des 5 sens se fait par le contact et la découverte de la nature (jardin, forêt, sable, etc) et permettent aux enfants d'apprivoiser des environnements différents.

Pour **les parents**, il est essentiel que la crèche qui accueille leurs enfants offre la confiance et les valeurs d'éducation et de développement qu'ils mettent en œuvre quotidiennement au sein de leur famille. Le personnel quant à lui doit représenter un partenaire qui permet un échange constructif. Les parents aspirent aussi à voir leur enfant évoluer dans le respect de sa personnalité, ce que l'équipe éducative par son professionnalisme va mettre en place avec égalité et constance auprès de tous les enfants.

Le personnel enfin, doit pouvoir jouir de conditions de travail adéquates, offrant des conditions sociales satisfaisantes et des possibilités de développement professionnel. Il s'appuie sur l'intelligence collective de toute l'équipe, riche de toutes les individualités pour évoluer constamment. C'est à ces conditions que le personnel pourra offrir la meilleure qualité d'accueil pour chaque enfant au sein de la structure.

Depuis sa création en 2017 et malgré les contraintes financières et logistiques, la crèche les P'tits Gamins a poursuivi son développement en mettant constamment au centre ces trois acteurs principaux : les enfants, les parents et le personnel. C'est également dans cette idée et avec la vision d'offrir plus de places d'accueil pour les familles de la région, dans un cadre totalement adapté et adéquat que le projet de déménagement dans le bâtiment d'Onnens s'est construit. Nous en avons rêvé, nous en avons parlé, nous y avons travaillé et nous pouvons aujourd'hui le concrétiser grâce à la décision des citoyennes et citoyens de la Brillaz. **Par ces quelques lignes, nous souhaitons vous remercier pour votre confiance et votre soutien précieux !**

Nous souhaitons également adresser un merci au Conseil communal de la Brillaz pour son soutien, en particulier à Madame Christine Chammartin Auer (vice-syndique) et Monsieur Bernard Oberson (Syndic) pour leur engagement et leur travail dans ce dossier.

Nous nous réjouissons des mois qui vont venir durant lesquels nous allons concrétiser ce projet par un travail assidu mais rempli de plaisir !

Chiffres clés :

- L'accueil journalier passera de 18 à 33 enfants
- Le nombre de places de travail passera de 9 personnes fixes et 5 remplaçantes à environ 18 personnes fixes et 6 remplaçantes
- La surface à disposition passera de 190m² à 300m²
- Bilan financier : positif depuis 2018 (inclues amélioration des prestations sociales)
- Taux de remplissage actuel entre de 99% ; projections financières positives dans la nouvelle structure à partir d'un taux de remplissage de 95%





IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'habitants des communes de Sarine-Ouest. Tous les travaux d'intérieur et d'extérieur qui nous ont été confiés durant le printemps et l'été de cette année ont largement contribué à la mise en route de notre service d'insertion professionnelle. Des interventions dans les communes et entreprises locales ont également eu lieu pour des remplacements et des renforts d'équipe pour divers travaux.

Notre site internet est aujourd'hui remis à jour, vous trouverez toutes les informations relatives à notre service en suivant ce lien :

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>



Nous restons aujourd'hui à votre disposition pour assurer des livraisons, le transport de personnes et/ou de marchandises, effectuer de petits travaux ponctuels ou tout autre service facilitant votre quotidien.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins et notamment pour vos travaux d'automne et d'hiver (feuilles mortes, salage, déneigement, etc.).

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Le responsable d'IPSO et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch

Fromagerie ONNENS



Cédric Donzallaz
Rte des Moilles 8
1756 Onnens
026/470.12.23
cedric.donzallaz@hotmail.com

	Horaire d'Ouverture :		
Gruyère AOP	Lundi	8h-11h	17h-19h
Grand Clos	Mardi	8h-11h	Fermé
Fondue	Me-Je-Ve	8h-11h	17h-19h
Crème Double	Samedi	8h-11h30	17h-19h
Sérac	Dimanche	8h-11h	17h-19h
Plateaux de fromages			

à Autigny

Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym

Tapis de course, Jump

(Cours avec monitrice, vidéo ou en individuel)



Bébés nageurs

Chambres d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
nous vous offrons un hébergement de proximité



Lucien & Dominique Haller Sobritz

Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch





www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch



Vente de sapins de Noël

Mon beau sapin, roi des forêts ...



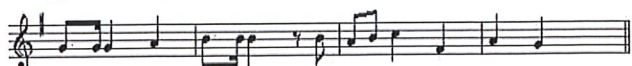
Venez acheter votre sapin de Noël

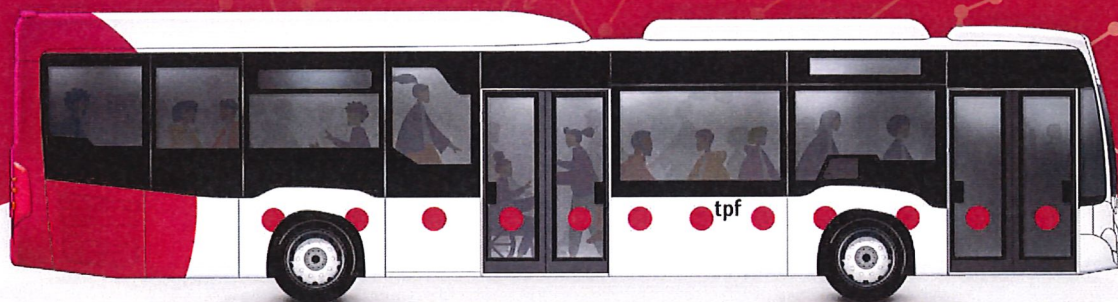
le samedi 10 décembre 2022 de 08h30 à 15h00

sur le parking de la salle polyvalente à Lentigny

La société de jeunesse de Lentigny donne un coup de pouce pour la vente des sapins de Noël et elle se tient à votre disposition pour le choix de votre sapin.

...tu gardes ta parure.





UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS
DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022

tpf.ch/nouveautes

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Administratrice communale	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Responsable édilité	026 477 99 78
M. Claude Maudry	edilite@labrillaz.ch
Service des constructions	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	constructions@labrillaz.ch
Etablissement scolaire	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 70
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / M. Nicolas Mathys	079 279 33 93
M. Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot	026 477 37 67
Ecoles primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extrascolaire : Lentigny	026 477 99 70
Secrétariat de l'UP Notre-Dame de La Brillaz, Matran	026 401 00 90
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Cdt du CSPi : M. Maïc Werner	079 711 65 18
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 304 21 43
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Nicolas Mathys	079 279 33 93